



NUMÉRO 158

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2013

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2013.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

1 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au comité de la Caisse des écoles.

COMMISSION DES FINANCES

2 - Vote du Compte Administratif pour l'année 2012 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation.

COMMISSION DES FINANCES

3 - Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2012.

COMMISSION DES FINANCES

4 - Budget principal et budgets annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2012.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Subventions de fonctionnement - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions pour l'année 2014 et signer les conventions afférentes auprès du Département des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'actions et le fonctionnement d'équipements municipaux.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Mesures diverses – Protocoles transactionnels et remises gracieuses.

COMMISSION DES FINANCES

7 - Versement de fonds de concours à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest - Acceptation du principe et des modalités de versement.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Service de restauration scolaire du groupe scolaire Robert Doisneau - Lancement d'une consultation par voie de procédure adaptée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés publics - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Renouvellement de fournitures de services de communications électroniques voix-données, fixes mobiles - Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure et signer le marché correspondant.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

10 - Label EcoQuartier – Autorisation donnée au Maire pour signer la "charte des EcoQuartiers".

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2013. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Lycée Jacques Prévert. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Quais de Boulogne-Billancourt.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans.

COMMISSION DES FINANCES

13 - Patrimoine privé - 121, rue de Bellevue - Vente amiable d'un emplacement de parking.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Personnel Communal - Mesures Diverses.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de- France et la Ville de Boulogne-Billancourt en faveur du développement du commerce.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Fabrication et livraison de repas à destination des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite - Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure et signer le marché correspondant.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

17 - Accueil de jour pour les personnes sans abri - Convention tripartite conclue entre la ville de Boulogne-Billancourt, le CCAS et l'association "Le Rameau" - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Musées municipaux - Conventions de partenariat médias dans le cadre des expositions "Studio Beineix" et "Tourbillonnante Joséphine Baker" - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer lesdites conventions.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Ville d'art et d'histoire- Convention avec l'association des Sites Le Corbusier - Autorisation donnée au maire pour signer la convention.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Culture - Cinéma art et essai de l'espace Landowski - Délégation de service public - Approbation du principe de recourir à une délégation de service public. Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

21 - Installation et maintenance de défibrillateurs sur le territoire de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer une convention tripartite entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Société JCDECAUX France.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

22 - Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - Convention de partenariat conclue entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'association "La Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine" - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 30 mai à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante-six pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 24 mai 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 46

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLIARD, M. Henri RICARD, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, MM Pascal LOUAP, Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, M. Léon SEBBAG, Mmes Rim FATHALLAH, Michèle MONTIES, Marie-France DE ROSE, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Claude GALLANT, Frédéric MORAND, Maires-Adjoint, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Béatrice de VILLEPIN, M. Vincent GRAFFIN, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mmes Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Adèle BA, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Sylvia BONDOUX, Mme Hélène RASSAM, M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, Mme Catherine KLEIN, MM. Guillaume GARDILLOU, Pascal FOURNIER, Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mmes Martine EVEN, Judith SHAN, Agnès BAUCHE, Rosaline LAUREAU.

EXCUSE REPRESENTE : 9

M. COQUEBERT de NEUVILLE qui a donné procuration à Mme LORBER

M. AMAR qui a donné procuration à Mme VETILLART pour le point n° 1

M. PAILLON qui a donné procuration à M. LOUAP

Mme SICARD qui a donné procuration à M. SEBBAG

M. MATHIEU qui a donné procuration à Mme BONDOUX

M. BAROLI qui a donné procuration à M. FOURCADE

M. COHEN qui a donné procuration à Mme CARDETAS

M. ASKINAZI qui a donné procuration à M. BARBOT

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

A vingt heures quarante-cinq, Mme VOUETTE a donné procuration à M. FUSINA (après le vote du point n°6) ; A vingt et une heures dix, Mme BILLARD a donné procuration à M. MORAND (après le vote du point n°12).

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire.

Je voulais vous informer que j'ai procédé à de nouvelles attributions de délégation à des adjoints et à des conseillers municipaux :

- Mme BRUNEAU est en charge du développement durable et des affaires scolaires et universitaires ;

- M. MORAND est chargé de la santé et de la jeunesse ;

- M. AMAR est chargé des affaires générales et du quartier n°5;

- M. GALLANT est chargé des transports et de la politique de l'habitat ;

- M. SEBBAG est chargé du logement et des affaires sociales, du CCAS et du quartier n°4 ;

- Mme LORBER est en charge des PME-PMI et des écoles privées ;

- Mme BILLARD reste conseillère municipale déléguée, bien sûr, à la jeunesse ;

- Mme RASSAM est en charge des ressources humaines avec Mme GODIN ;

- M. COQUEBERT DE NEUVILLE se voit ajouter le numérique et les nouvelles technologies.

J'ai signé les arrêtés et la prise des responsabilités est déjà effective.

Je voulais aussi vous annoncer pour ceux qui le connaissent, malheureusement, une triste nouvelle : notre ancien collègue, Bernard DAUBAN a perdu récemment et sa fille et son petit-fils qui seront enterrés demain après-midi à Gambais. Je remercie les élus du conseil municipal qui se rendront aux obsèques. Une voiture est à votre disposition. Les obsèques ont lieu, je crois, à 15 heures. Je me suis permis de lui transmettre en notre nom à tous nos sincères condoléances et notre plus fidèle soutien dans ce moment particulièrement difficile en tant que père et grand-père.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Il n'y a pas de question.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2013.

M. BAGUET

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme SHAN

Bonsoir, Monsieur le Maire. Je m'abstiendrai puisque j'étais absente, le Conseil ayant été déplacé. Je n'ai pas pu, pour ma part, me soustraire à mes obligations.

M. BAGUET

Très bien. Effectivement, c'est cohérent.

M. BARBOT

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons remarqué en page 41 du procès-verbal que les propos de Monsieur TELLINI concernant Monsieur FOURCADE avaient bien été retranscrits dans le procès-verbal. Nous regrettons que dans un souci d'apaisement, Monsieur TELLINI n'ait pas jugé utile de les retirer, comme nous regrettons qu'il n'ait pas présenté ses excuses à Monsieur FOURCADE.

M. BAGUET

C'est un commentaire. Y a-t-il d'autres commentaires sur le contenu du procès-verbal ? Non.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITE DE GPSO

M. BAGUET

Le document vous est remis sur table. Il reprend les derniers chiffres en matière de propreté. Je souhaite, à ce sujet, remercier publiquement les Boulonnais. En effet, alors que GPSO a mis en place des moyens supplémentaires, je reçois aujourd'hui des lettres de félicitations sur la propreté de la ville, ce qui, il faut le reconnaître, n'était pas arrivé depuis quelque temps. Il y a une sorte de prise de conscience collective sur ce sujet et je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Ensuite, je voudrais m'arrêter un instant sur les projets d'aménagement en cours :

- le Mail du Maréchal Juin : vous aurez l'occasion lors de la Fête des Cigales, dimanche, de constater les travaux d'embellissement, notamment du terrain Farman qui n'est pas tout à fait terminé mais le sera dans quelques jours. La surélévation des carrefours des rues de Silly et de Bellevue est prévue dans la deuxième tranche.

- la requalification de l'avenue Pierre Grenier : cette requalification représente un gros chantier, je vous le rappelle, de plus de 3 millions d'euros. Là aussi, je tiens à préciser que quelques arbres ont été abattus, pour des raisons essentiellement sanitaires, et que quelques places de stationnement ont été supprimées. Au cours de la rencontre de quartier, il a été mentionné que 50 % de places de stationnement auraient disparu. Ce n'est pas du tout le cas. Au contraire, les Boulonnais sont ravis de voir enfin un grand axe de Boulogne-Billancourt refait dans le sud de la ville avec une piste cyclable ;

- la requalification du passage Legrand : de la même manière, en raison des difficultés rencontrées avec certains concessionnaires, propriétaires d'anciens poteaux en bois téléphoniques qui doivent être déposés par leur soins, nous avons pris un peu de retard. Tout cela n'est pas simple, mais ça avance bien et les riverains sont très satisfaits ;

- la rénovation du Parc des Glacières : nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Un article paru ce matin reflète quasi-

ment la réalité des choses, si ce n'est qu'il a été décidé lors des nombreuses rencontres de quartier spécialement consacrées au Parc des Glacières, qu'un dispositif serait mis en place pour fermer le parc la nuit. Toutefois, il est prévu que, dans un premier temps, il resterait ouvert à la demande de certains riverains. Nous nous sommes engagés au cas où nous devrions le fermer de ne pas faire de travaux supplémentaires. Dans ce cas, nous n'aurons qu'à appliquer les mesures de fermeture. Concernant les arbres, ainsi que cela a été bien relaté ce matin dans l'article du Parisien, 55 d'entre eux vont être abattus pour des raisons sanitaires, mais 105 nouveaux vont être plantés et l'ensemble a reçu l'approbation des riverains. Il y avait une demande afin de construire un terrain de rugby ou de football sur la totalité du parc, mais cette proposition a été rejetée par les riverains. En contrepartie, ils ont approuvé le plan d'embellissement. Je rappelle qu'il s'agit d'un gros investissement de 5,6 millions d'euros.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points, si vous le souhaitez, au cours de cette séance.

Avant de passer aux questions orales, j'allais oublier de féliciter Monsieur BENHAROUN qui a été réélu Président de l'Office de tourisme mercredi soir et puis Madame de COLIGNY qui a été élue Secrétaire de l'Office de tourisme et également notre directrice d'hôtel, Madame Natacha PONCET qui a accepté d'être Trésorière. Merci, Monsieur BENHAROUN.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Mme Martine EVEN

« Monsieur Le Maire,

Lors du Conseil municipal du 11 avril dernier, le budget pour l'année 2013 a été voté. Celui-ci comprend les montants des subventions prévus pour les associations.

25 % de ces montants ont été versés, dans le courant du premier trimestre, les 75% restant sont répartis (en principe) en deux fois, une mi-avril mi-mai, l'autre septembre-octobre.

Non seulement le budget a été approuvé plus tard que les années précédentes, mais à ce jour, les mandatements pour le versement de la deuxième partie des montants à verser n'ont toujours pas été effectués. Ceci met en difficulté plusieurs associations qui doivent faire face à d'importants problèmes de trésorerie et vont se retrouver dans l'impossibilité de payer leurs charges ainsi que les salaires de leurs employés.

Afin de rassurer les associations, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, pour quelles raisons les mandatements tardent à être effectués, et à quel moment ils vont l'être ?

Merci. »

Réponse de Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, à la question orale posée par Mme Martine EVEN.

« Ma chère collègue,

Les 28 associations bénéficiant d'une subvention supérieur à 23 000 euros sont soumises, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, à une convention d'objectifs qui définit notamment les modalités de versement des dotations qui sont allouées par la Ville.

Pour la majorité de ces associations (soit 21 d'entre elles), le versement s'effectue en 3 fois :

- 25 % après le vote de la délibération de décembre 2012 ;
- 37,5 % après le vote du budget primitif, soit au cours du 2ème trimestre 2013 (entre avril et juin) ;
- et les 37,5 % restants au cours du dernier trimestre 2013 (soit entre octobre et décembre) après transmission de l'intégralité des pièces demandées dans la convention d'objectifs.

Les sept autres associations font l'objet d'un paiement en deux tranches :

- 1^{er} versement en janvier ;
- 2^e versement en juillet.

Le calendrier de versement des subventions, tel que rappelé à l'instant, est inchangé depuis des années.

Cette année, le budget primitif ayant été voté mi-avril et non fin mars comme en 2012, les courriers de notification correspondants ont été envoyés à partir de cette date aux associations, soit avec trois semaines de décalage par rapport à l'année précédente.

Les mandats ont été émis dès l'envoi de ces courriers de notification de manière à ce que les sommes soient effectivement versées au plus vite par le receveur.

Pour mémoire et pour ce qui concerne les associations bénéficiant d'un soutien financier de la Ville inférieur à 23 000 € (soit 161 associations), les sommes seront créditées sur leur compte bancaire ou postal en un seul versement. Ces mouvements financiers sont en cours et devraient être clos dans les toutes prochaines semaines. »

Question orale posée par Mme Agnès BAUCHE

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le 4 novembre 2012, les magasins Bricorama d'Ile-de-France et, par conséquent, de Boulogne-Billancourt ont été contraints de fermer le dimanche à la suite d'une procédure menée par un syndicat représentant 4/1 000 des salariés de Bricorama Ile-de-France.

Cette fermeture d'un jour sur 7 a entraîné une baisse du nombre d'emplois de 15 %, une baisse de 12 % du pouvoir d'achat des salariés volontaires, car les dimanches étaient payés double, et les ont contraints à une nouvelle organisation de vie, nombre d'entre eux choisissant comme jour de congé le mercredi ou le vendredi. Enfin, le magasin a perdu 21 % de son chiffre d'affaires.

En effet, les 88 000 clients du dimanche ne reviennent pas en semaine ni le samedi. Les clients à qui il reste du pouvoir d'achat ne peuvent plus le dépenser. Ils manifestent par une pétition de plus de 30 000 signatures à fin mars le désagrément qui leur est causé par cette fermeture. Parmi les pétitionnaires, 80 % de Boulonnais.

A Boulogne-Billancourt, les associations de commerçants ont apporté leur soutien. Partout en Ile-de-France, les élus de tous bords se mobilisent pour obtenir des préfets la réouverture de ces magasins par l'obtention d'un statut de PUCE, c'est-à-dire un « périmètre d'usage de consommation exceptionnel ».

Les maires UMP d'Orgeval, de Villiers sur Marne et de Thiais ont réussi au mois de mars 2013 à débloquer la situation pour leurs magasins respectifs. Comment se fait-il qu'à Boulogne, les actions que vous avez certainement menées ne puissent pas aboutir ? »

Réponse de Mme Anne-Charlotte LORBER à la question orale posée par Mme Agnès BAUCHE

« Ma chère collègue,

Le 6 janvier 2012, le TGI de Pontoise a prononcé l'interdiction à Bricorama France d'employer des salariés le dimanche dans l'ensemble des magasins de la région parisienne. La cour d'appel de Versailles a confirmé ce jugement fin octobre 2012 et a fixé une astreinte de 30 000 euros par magasin ouvert illégalement le dimanche.

L'ensemble des 32 magasins de la région parisienne a donc fermé ses portes depuis le 4 novembre dernier. Au regard de l'impact négatif sur le tissu économique local de cette fermeture et de la situation subie non seulement par le groupe Bricorama mais aussi par les familles boulonnaises, ont été engagées, en étroite relation avec le Président Directeur Général de la société, Jean-Claude BOURRELIÉ, rencontré par le Maire le 21 mars dernier, plusieurs actions pour obtenir la réouverture dominicale.

Tout d'abord, en accordant par arrêté municipal en 2013, les 5 dimanches d'ouverture à Bricorama, toute ouverture supplémentaire ne pouvant être obtenue qu'auprès de la Préfecture.

En appuyant aussi par lettre du 6 mars dernier, la demande faite par Bricorama Boulogne-Billancourt auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine, d'une dérogation annuelle d'ouverture.

Et enfin, en mobilisant les acteurs économiques locaux et notamment l'UCABB qui s'est associée à la démarche de la Ville auprès du Préfet, le 11 février dernier.

Enfin, en engageant la Ville dans la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel que l'on appelle « PUCE », périmètre dans lequel le commerce de détail peut ouvrir le dimanche mais dont la décision finale de création incombe au Préfet des Hauts-de-Seine. L'étude a été lancée dès le mois de mars dernier.

Cinq magasins Bricorama ont pu de nouveau ouvrir leurs portes ces dernières semaines. Vous avez constaté que ces enseignes sont situées dans des départements de la Région Ile-de-France autres que le département des Hauts-de-Seine.

C'est pourquoi le Maire a sollicité une nouvelle fois le Préfet des Hauts-de-Seine en demandant une décision positive dans l'instruction de la demande de dérogation d'ouverture dominicale temporaire.

Cette demande est motivée par la volonté de mettre fin à une situation de concurrence inéquitable entre commerces de la même activité situés dans une même zone géographique, notamment Castorama qui est situé à Vélizy, dans un contexte économique tendu au niveau national.

Ainsi, ma chère collègue, soyez assurée de ma détermination dans le règlement de ce dossier et de notre mobilisation en faveur de l'emploi local. »

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire

Merci, Madame LORBER. Comme vous l'avez souligné, j'ai rencontré le Président de Bricorama, Monsieur Jean-Claude BOURRELIER, et il est un peu regrettable que des solutions soient trouvées dans l'ensemble des départements de la Grande couronne et que, malheureusement, dans le département des Hauts-de-Seine, on n'arrive pas à en trouver. Il y a trois ou quatre magasins Bricorama dans le département et celui de Boulogne-Billancourt reste, malheureusement, fermé. J'espère qu'une solution sera trouvée rapidement.

Question orale posée par M. Jean-Michel TISSEYRE

« Monsieur Le Maire,

Le 13 novembre dernier au cours d'une réunion publique que vous organisiez dans les salons d'honneur de l'Hôtel de ville sur le thème du mariage pour tous, vous annonciez aux Boulonnais présents que vous refuseriez de célébrer les unions de personnes de même sexe dans l'hypothèse où la loi instaurant cette mesure serait votée.

Ensuite, vous n'avez pas ménagé vos efforts pour lutter contre ce projet de loi : départ à la manifestation du 23 janvier organisé devant la Mairie, photo géante le 23 mars sur le parvis de l'Hôtel de ville, prise de parole à La Défense, etc.

Ces agitations diverses et variées et autres gesticulations sporadiques seront finalement restées vaines. La loi sur le mariage pour tous a été promulguée le 18 mai dernier par notre Président et depuis cette semaine, comme vous l'avez constaté, le mariage de deux personnes de même sexe est désormais une réalité dans notre pays.

Au vu de cette situation, il est donc tout à fait légitime que les Boulonnais qui seraient concernés par le Mariage pour tous se posent les questions suivantes :

- Monsieur Le Maire, votre position sur ce sujet a-t-elle évolué depuis le 13 novembre dernier ?

- Si tel n'est pas le cas, et dans l'hypothèse où l'ensemble de vos adjoints partageraient cette position, prendrez-vous la responsabilité, en tant qu'officier d'état-civil, donc en qualité de représentant de l'Etat, de refuser d'appliquer la loi ?

- Enfin, si vous décidez finalement, comme nous le souhaitons, d'appliquer la loi à Boulogne-Billancourt, quelles mesures comptez-vous prendre pour que les dossiers de tous les couples désirant se marier à Boulogne-Billancourt soient traités de manière strictement identique concernant en particulier le choix des dates ?

Merci. »

Réponse de M. Pierre-Christophe BAGUET à la question orale posée par M. Jean Michel TISSEYRE

« Monsieur TISSEYRE,

Je regrette l'utilisation de vos mots « agitations diverses et variées » ou encore « gesticulations sporadiques ». Cela est inutilement désagréable voire même quelque peu narquois ou accusateur, surtout sur un sujet aussi sérieux sur lequel nous devrions garder un peu plus de sérénité. Cependant, je vais tout de même vous répondre.

La loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux personnes de même sexe, adoptée par le Parlement, est entrée en vigueur après sa validation par le Conseil constitutionnel, sa promulgation par le Président de la République et sa publication au Journal officiel du 18 mai.

Elle est donc applicable depuis cette date sur l'ensemble du territoire de la République.

En tant qu'élu de la République, je l'ai toujours dit, je ferai respecter à Boulogne-Billancourt l'application de cette loi.

Vous me demandez si ma position personnelle a évolué depuis le 13 novembre dernier, date à laquelle nous avons organisé un grand débat à l'Hôtel de Ville sur le thème du « mariage pour tous ».

Je vais donc sûrement vous décevoir, Monsieur TISSEYRE, mais non, mon opinion n'a pas évolué depuis le 13 novembre, pas plus qu'elle n'a évolué ces 15 dernières années. Faire respecter et appliquer la loi en tant que Maire d'une grande Ville ne m'interdit pas d'avoir une opinion et de l'exprimer.

Il n'a jamais été question pour moi de juger le comportement de tel ou tel. J'ai toujours dit que, si nous avons le droit de nous interroger sur une grande réforme de société, nous avons d'abord le devoir de respecter les personnes et leurs choix de vie.

Ma conception du mariage est qu'il est, de tout temps et en tout lieu, l'acte (juridique, public, civil et/ou religieux) ou l'union

par laquelle un homme et une femme se placent dans une situation juridique durable afin d'organiser leur vie commune et de préparer la création d'une famille. Pour moi, le mariage est plus qu'un contrat, c'est une institution.

Mais cette loi est là et les services municipaux répondent évidemment aux questions que se posent les candidats au mariage, quel que soit leur sexe, et tiendront compte des souhaits des futurs époux en lien avec le planning des mariages et le délai de publication des bans qui est de 10 jours.

L'empressement du Gouvernement à rendre applicable ce texte risque de se heurter à certaines difficultés de mise en œuvre pratique par les services de l'ensemble des villes françaises. Néanmoins, à Boulogne-Billancourt, nous avons déjà travaillé à la mise à jour de nos documents officiels afin de répondre au mieux aux demandes.

À ce jour, 6 dossiers de mariage ont été retirés, mais pas encore retournés. »

Question orale posée par Mme Judith SHAN

« Monsieur le Maire,

Le quartier du Pont de Sèvres est à nouveau en travaux afin de finir la deuxième partie de l'aménagement du mail des Provinces que nous avons inauguré il y a quelques mois, situé entre l'allée du Forum et l'allée du Vieux pont de Sèvres.

Les habitants ont pu déplorer de ne pas avoir été prévenus à l'avance de la reprise de ce chantier extrêmement bruyant en journée, sa situation entre deux immeubles relativement proche et de grande hauteur amplifiant les nuisances.

Peut-on, à défaut de les avoir prévenus de la reprise des travaux, leur indiquer la date prévisionnelle de fin de chantier, ce qui les aidera peut-être à supporter ce bruit ?

Enfin, l'avancée de la rénovation du côté du Forum bas nécessitera le déplacement des commerces le temps des travaux. Pouvez-vous nous indiquer dans quel lieu chacun sera accueilli, à partir de quand, et pour combien de temps ?

Par ailleurs, à qui incombera la charge de ces transferts provisoires ?

Je vous remercie pour les chiffres et dates que vous pourrez me donner en réponse. »

Réponse de Mme Marie-Laure GODIN à la question posée par Mme Judith SHAN

« Ma chère collègue,

Comme vous le faites remarquer, les travaux de rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres progressent. A ce jour, cinq opérations inscrites dans la convention ANRU ont été livrées : la

Montée, la Passerelle Constant Lemaître, la crèche de la Girafe, le mail des Provinces phase 1 et enfin la Rue.

L'avenant à la convention ANRU, en cours de mise au point avec nos partenaires, nous permettra de disposer des délais nécessaires à l'achèvement de cette opération complexe tout en garantissant les subventions. Le renforcement de l'implication financière de la Ville dans le projet qui vous a été présenté lors du précédent Conseil municipal nous donne en outre les moyens de nos ambitions pour ce quartier en pleine mutation.

Les travaux actuels ne concernent pas la fin du mail des Provinces mais la rénovation de l'Espace forum, situé en dessous du mail. Ces travaux s'inscrivent dans un calendrier volontariste, avec réouverture de la partie sportive dès septembre 2013 dans un équipement rénové, moderne et lumineux.

Les travaux que vous décrivez correspondent aux démolitions nécessaires à la création des puits de lumière dans le dojo de l'Espace Forum. Ils portent également sur une partie des travaux du futur passage commercial du Vieux Pont de Sèvres, qui doivent être réalisés concomitamment à l'Espace forum pour des raisons d'imbrication technique.

Ce chantier est en effet très bruyant par période, car il s'agit de démolir une partie des dalles et des poutres qui les supportent.

Les habitants ont été largement informés de ces travaux par une communication appropriée. Un groupe de travail associant des riverains a été constitué dans le cadre des ateliers de concertation mensuels. Une visite du chantier a été organisée dans ce contexte le 27 février 2013, de manière à bien appréhender l'ampleur de l'ouvrage.

Compte tenu de l'importance des nuisances générées, Madame ROUGNON et moi-même avons demandé à la SAEM Val de Seine Aménagement de mener de nouvelles actions d'information. Une campagne d'affichage est en cours. Nous avons également obtenu de l'entreprise qu'elle cesse les travaux les plus bruyants, les samedis, à compter du 8 juin 2013, sans pour autant compromettre la date de livraison de l'équipement.

La suite des travaux sera la suivante :

- sur le mail des Provinces, les travaux de démolition sur la dalle seront achevés dans trois semaines ;
- côté rue du Vieux Pont de Sèvres, le percement de la façade est terminé et la pose des éléments de façade sera achevée mi-juillet ;
- la fin du chantier est prévue le 3 août 2013, hors installation du mobilier.

Concernant les commerces, l'organisation du chantier du Forum bas et du passage commercial n'est pas encore définie. Je peux toutefois vous garantir que le maintien de l'activité des commerces en place actuellement est une priorité et que leur relogement provisoire, s'il s'avère indispensable, sera examiné en détail avec chacun des commerçants. C'est la priorité que nous avons donnée à la SAEM Val de Seine Aménagement, qui prendra en charge bien évidemment le coût de ces déplacements.

A ce sujet, nous regrettons que la boulangerie « La Duchesse », installée depuis de nombreuses années à l'entrée du passage Aquitaine, ait cessé pour des raisons personnelles son activité cette semaine (soit, et nous l'avons déploré, une semaine plus tôt qu'initialement prévu). Dès que nous avons été informés de cette situation, nous avons immédiatement demandé à la SAEM Val de Seine Aménagement de trouver des solutions de remplacement afin d'assurer la continuité de ce service de proximité, indispensable à la vie quotidienne d'un grand nombre d'entre nous.

Aussi, dès samedi, après demain, « La Petite Boulangerie » prendra le relais de « La Duchesse » pour fournir pains, viennoiseries, pâtisseries et sandwiches, pétris et cuits à la boulangerie du cours de l'Île Seguin à tous les habitants du quartier.

Ainsi, les habitants du quartier du Pont de Sèvres et du Trapèze ont désormais la possibilité d'acheter du pain frais de qualité 7 jours sur 7, soit à « La Petite Boulangerie », soit au cours de l'Île Seguin, ou encore à la nouvelle boulangerie installée place Jules Guesde depuis le 25 avril dernier.

Comme vous le constaterez, malgré l'importance de ces chantiers engagés depuis 2003, nous sommes attachés à préserver la qualité de vie des habitants en répondant le plus rapidement possible à leurs demandes et leurs souhaits, voire en les anticipant. »

M. BAGUET

Merci, Madame GODIN. Je voudrais, moi, vraiment remercier nos élus, Sylvie ROUGNON et Marie-Laure GODIN et puis Gauthier MOUGIN et tous ceux qui suivent l'énorme chantier du Pont de Sèvres. On ne fait pas plus de 100 millions d'euros de travaux dans un quartier sans, malheureusement, quelques nuisances. Je suis conscient que chaque fois qu'on s'attaque à une dalle de béton, ça résonne dans toute la hauteur des immeubles.

Ce sont beaucoup de nuisances, mais les gens sont tout de même très contents de voir se réaliser les premiers travaux. Il faut poursuivre cet engagement et nos actions. En tout cas, je remercie les services de la Ville, la SAEM pour leur suivi très attentif de nos actions sur le quartier.

Et en ce qui concerne la boulangerie, effectivement, malheureusement pour des raisons personnelles, elle a décidé de fermer. Elle nous avait annoncé une fermeture une semaine plus tard. Nous avons donc trouvé un prestataire susceptible de la remplacer, mais le temps de faire construire un camion de vente, nous allons nous retrouver une semaine sans pain sur le quartier du Pont de Sèvres.

Il sera en mesure de démarrer son activité dès samedi. C'est pour cela que je proposais de mettre une affiche pour expliquer que la relève est assurée dès samedi. On ne va tout de même pas priver de pain les habitants du Pont de Sèvres. Ce serait le comble, même si la situation économique du pays est tendue.

En tout cas, la situation va tout de même s'améliorer puisqu'il y aura du pain sept jours sur sept. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Il ne faut pas oublier l'ouverture de la grande boulangerie de la place Jules Guesde, qui n'est pas très loin, qui est très belle et qui est – je l'espère – surtout très bonne.

1. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au comité de la Caisse des écoles.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons désigné neuf membres à la Caisse des écoles par délibération du 28 mars 2008. Il me paraît normal que compte tenu de ses nouvelles fonctions, Mme BRUNEAU siège au comité de la Caisse des écoles.

Nous devons désigner neuf candidats et ce que je vous propose, c'est de respecter la proportionnalité. Ainsi, la majorité désignerait six candidats et chacun de vos groupes désignerait un candidat. Le règlement prévoit que l'on procède à des votes individuels sur les neuf postes, mais nous pouvons nous accorder sur une répartition en amont en fonction des groupes.

L'ordre du jour du Conseil municipal n'est pas trop chargé, mais avec des points importants. Si nous devons suivre neuf procédures de vote successives, nous rallongerions considérablement la durée de cette séance. Monsieur FOURCADE, quel est le nom de votre candidat ?

M. FOURCADE

Madame Catherine KLEIN.

M. BAGUET

C'est noté. Monsieur FUSINA, qui nous proposez-vous ?

M. FUSINA

Je ne suis pas candidat. Nous proposons la candidature de Madame SHAN.

M. BAGUET

C'est noté également. Madame BAUCHE, qui proposez-vous ?

Mme BAUCHE

Madame Agnès BAUCHE.

M. BAGUET

Vous proposez votre propre candidature.

Pour la majorité, je vous propose Christine BRUNEAU et de confirmer les 5 autres élus qui siégeaient, à savoir :

- Monsieur SEBBAG,
- Monsieur LOUAP,
- Madame BILLARD,
- Madame de VILLEPIN et

- Madame LAVARDE-BOEDA.

Je vous propose sur cette base un vote à main levée, si personne ne s'y oppose. Permettez-moi simplement de rappeler la liste des neuf candidats pour ces neuf postes :

- Madame BRUNEAU,
- Monsieur SEBBAG,
- Monsieur LOUAP,
- Madame BILLARD,
- Madame de VILLEPIN,
- Madame LAVARDE-BOEDA,
- Madame KLEIN,
- Madame SHAN et
- Madame BAUCHE.

Je note une majorité de femmes dans cette liste.

Il est procédé à l'élection des représentants du conseil municipal au comité de la Caisse des écoles.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 45

Nombre de procurations : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 54

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54

Ont obtenu :

- Mme Christine BRUNEAU : 54 voix, élue
- M. Léon SEBBAG : 54 voix, élu
- M. Pascal LOUAP : 54 voix, élu
- Mme Nathalie BILLARD : 54 voix, élue
- Mme Béatrice de VILLEPIN : 54 voix, élue
- Mme Christine LAVARDE-BOËDA : 54 voix, élue
- Mme Catherine KLEIN : 54 voix, élue
- Mme Judith SHAN : 54 voix, élue
- Mme Agnès BAUCHE : 54 voix, élue

M. BAGUET

Merci. Nous leur faisons confiance. Je vous rappelle qu'un comité doit se tenir fin juin.

2. Vote du Compte Administratif pour l'année 2012 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes - Bilan des cessions et des acquisitions - Approbation.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

« Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous dire que j'ai été un peu étonnée et attristée du fait que ce compte administratif n'ait donné lieu à aucune intervention lors de la commission des finances. Cette présentation assure toutefois la complétude et la clarté du document qui vous a été transmis.

Pour en revenir aux faits, je vous invite à revenir un an en arrière, en mars 2012, lors de la présentation du budget prévisionnel de l'année 2012. Je vous avais indiqué à l'époque que les objectifs de cet exercice budgétaire étaient les suivants :

- consolider l'épargne brute,
- permettre un financement des projets ultérieurs à hauteur de 122 millions d'euros en données consolidées sur la période 2012-2014,
- recourir de manière très limitée à l'emprunt,
- poursuivre le désendettement,
- maintenir et même améliorer la qualité des services à la population,
- garder la fiscalité inchangée.

Comme vous avez pu le constater, le compte administratif porté à votre connaissance montre que ces objectifs ont été atteints voire même dépassés. Je vais vous le rappeler.

Premièrement, il s'agissait de consolider l'épargne brute. Celle-ci atteint au 31 décembre 2012, 26,3 millions d'euros sur le budget principal et 31,9 millions d'euros en données consolidées. La progression est très forte sur la période 2008-2012 avec une croissance est de 78 %. Cette épargne brute et son augmentation entre les exercices 2011 et 2012 ont été permises par un double exercice de maîtrise forte des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 0,6 % et, dans le même temps, de gestion active des recettes qui progressent de 1,4 %.

Permettez-moi de ne pas entrer dans le détail de la croissance des recettes et notamment sur celles sur laquelle la Ville n'a aucune action. Je voudrais simplement vous faire remarquer que l'on constate dès l'exercice 2012 la tendance à la baisse des concours de l'Etat, tandis que les transferts de GPSO restent constants puisqu'à périmètre égal, il n'y a pas de modification significative.

Afin de vous montrer dans quelle mesure l'ensemble des agents de la Ville ont contribué à la progression des recettes, je voudrais m'arrêter un instant sur les produits et les services de la gestion du domaine. D'une part, la croissance des recettes provient d'une augmentation de la fréquence des activités, notamment les activités en faveur de la jeunesse. Elle provient aussi d'une refacturation des personnels mis à disposition et aussi d'un meilleur recouvrement des titres émis, notamment en ce qui concerne les occupations de chantiers.

En ce qui concerne le chapitre des dépenses, cette maîtrise est à souligner, et ce d'autant plus que la participation de la Ville au FSRIF a crû de 1,2 million entre les deux exercices. Cette somme reste tout de même significative.

Les charges de personnel n'augmentent que de 1,65 % entre les exercices 2011 et 2012. C'est une performance à souligner. Page 24 du rapport, vous pouvez vérifier de manière précise et détaillée dans quelle mesure les effets structurels et les effets conjoncturels ont joué sur l'évolution de ce poste de charges qui représente quand même 54 % de nos dépenses de

fonctionnement. Ceci dénote l'importance d'en avoir une gestion très fine et très précise.

Les augmentations observées au niveau des charges courantes s'expliquent par l'inflation ou par une évolution du périmètre d'action. Il n'y a donc pas grand-chose à dire sur ce chapitre.

Toujours à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, il faut évoquer les subventions versées à des tiers. Elles ont été maîtrisées au cours de l'année 2012, puisqu'elles diminuent de 1,8 % alors que, dans le même temps, la Ville a poursuivi son effort d'apurement des créances puisque 411 000 euros ont encore été inscrits au compte administratif 2012.

Le deuxième objectif de notre équipe consistait à permettre le financement des dépenses d'investissement. Les dépenses d'équipement ont été financées par des tiers à hauteur de 20 % en moyenne sur l'année 2012 et la progression de ces dépenses est très forte entre les deux exercices puisqu'elles progressent de 45 % dont 61 % pour les crédits de paiement.

Il convient bien sûr d'ajouter au 18,2 millions d'euros d'investissements portés par le budget principal les 55,7 millions d'euros portés par les autres budgets, à savoir :

- les budgets annexes,
- le budget de la SAEM ou GPSO.

Par ailleurs, s'agissant d'un programme pluriannuel, il ne concerne donc pas uniquement le financement de ces investissements 2012 mais aussi les années ultérieures. L'excédent cumulé au 31 décembre 2012 de 39,7 M€ s'explique principalement par la cession de la parcelle Thiers-Vaillant et aussi et surtout à la consolidation de notre épargne brute. Cela va ainsi permettre le financement des investissements futurs, donc en 2013, 2014 et les années suivantes, et aussi nous permettre de poursuivre le désendettement.

J'en arrive à ce propos à nos deux objectifs suivants. Le premier visait à recourir de manière très limitée à l'emprunt. En effet, comme vous avez pu le constater, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt sur le budget primitif en 2012. Un seul emprunt a été contracté à hauteur de 4,6 millions d'euros sur le budget annexe piscine/patinoire pour financer les travaux de dommage-ouvrage liés à la réparation des malfaçons originelles de la piscine. Bien sûr, nous sommes dans l'attente de remboursement des assurances.

Le second visait à poursuivre notre désendettement. La dette du budget principal a diminué de 15,6 millions d'euros au cours de l'année 2012. Par ailleurs et comme dans le même temps, nous avons été obligés de réendetter le budget annexe piscine/patinoire, la diminution de l'encours consolidé n'est que de 10 millions d'euros. Mais en cumulé sur trois ans, la diminution de l'encours global est tout de même de 43,4 millions d'euros.

A propos de la dette, il convient aussi de souligner que sa structure s'est améliorée pendant l'année 2012, avec une diminution de la dette revolving de 2 millions d'euros. De fait, l'en-

cours de dette revolving est passée de 59,2 millions d'euros en 2006 à seulement 18,3 millions d'euros fin 2012. Et par ailleurs, cette gestion active de la dette et la diminution significative de son encours depuis trois ans permettent, d'une part, de diminuer les frais financiers de 13 % en 2012, et dans le même temps de dégager des gains actualisés à hauteur de 2,9 millions d'euros.

Le cinquième objectif était en quelque sorte la conséquence des précédents. Il s'agissait d'améliorer la qualité des services à la population. A ce propos, je voudrais vous soumettre une sorte de liste à la Prévert des projets emblématiques qui ont marqué l'année 2012. Elle montre que tous les secteurs ont été concernés, de l'enfance à la jeunesse en passant par la sécurité.

Concernant la section de fonctionnement, nous pouvons évoquer entre autres choses :

- l'ouverture de la médiathèque,
- l'ouverture de la crèche de La Girafe,
- le soutien à La Nuit à La Belle Etoile,
- la location d'un bassin temporaire pendant la fermeture de la piscine,
- la réfection de la salle des voltigeurs et du gymnase Paul Bert,
- l'organisation des élections,
- l'exposition « 100 cultures animalières »,

Concernant la section d'investissement, citons :

- la mise en place de la GRC,
- plusieurs projets d'aménagement portés conjointement par la Ville et par GPSO : l'avenue Pierre Grenier, les places Solferino et des Ecoles,
- des travaux structurels dans les écoles, notamment par exemple le câblage de trois écoles et leur intégration à la boucle locale,
- l'augmentation du parc de vidéoprotection,
- l'acquisition du terrain pour le nouveau lycée,
- les travaux dans les cimetières et à l'Hôtel de ville.

Enfin, notre dernier objectif consistait à garder la fiscalité inchangée. Nous avons tenu cet engagement puisqu'en 2012, les taux n'ont pas augmenté et les recettes fiscales ont progressé du seul fait du dynamisme de notre territoire.

Tout d'abord, nous avons pu observer et encaisser des droits de mutation à un niveau historique (14,1 millions d'euros), soit le deuxième plus haut montant sur les quinze dernières années. Dans le même temps, le dynamisme du territoire se traduit aussi par la perception de revenus nouveaux du fait de la livraison de nouveaux logements sur la ZAC Seguin Rive de Seine. J'en profite pour rappeler à cette occasion que la pression fiscale à Boulogne-Billancourt à caractéristique équivalente est inférieure en moyenne de 28 % à celle des autres villes de GPSO.

Pour conclure, je dirai que la gestion municipale pour l'année 2012 a été bonne – je vais même dire très bonne – dans un contexte macroéconomique difficile. Au-delà du rapport de Standard & Poor's et du rehaussement de notre note de long

terme et du rapport de la recette municipale, il me semble que la comparaison entre les résultats de la Ville et ceux des autres communes tels qu'établis par la Direction générale des finances publiques en est la parfaite illustration.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, la Ville observe un recul de 0,6 %, alors qu'au niveau national, elles augmentent de 1,9 %, particulièrement sur les charges de personnel. Les charges de la Ville ne croissent que de 1,7 % contre 2,7 % au niveau national. De même, nos charges financières diminuent de 14 %, quand elles augmentent de 0,4 % sur le plan national. Nos dépenses d'équipement, en revanche, progressent de 45 %, tandis qu'elles n'augmentent que 3,1 % sur le plan national. Dans tous les cas, nous avons fait mieux, voire beaucoup mieux qu'ailleurs. De fait, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, je vous proposerai d'affecter les 39 millions d'euros de l'excédent budgétaire dégagé sur l'année 2012.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances :

Comme l'a indiqué Mme LAVARDE-BOEDA, il n'y a pas eu de question en commission des finances. La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci, Madame VETILLART. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GARDILLOU, Monsieur FOURNIER, Monsieur FOURCADE, Monsieur FUSINA, Madame BAUCHE.

M. GARDILLOU

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais vraiment louer la qualité du travail fourni par les services, et la qualité des explications de notre collègue, Christine, qui a fait vraiment un très bon exposé. Cependant, je me permets simplement une observation sur le temps. Ma chère collègue, lorsque vous parlez de fiscalité, vous ne pouvez pas vous en tenir aux seuls documents concernant le budget de la Ville. La fiscalité de notre cité est adossée également à celle de GPSO, la Communauté d'agglomération, et bien entendu, l'augmentation des impôts cette année votée au dernier conseil communautaire ne vous aura pas échappé.

D'ailleurs, les Boulonnais l'ont parfaitement compris puisque la pétition contre cette hausse d'impôts, lancée par le député de Boulogne-Billancourt, Thierry SOLERE, a retenu l'attention des Boulonnais : plusieurs milliers de personnes participent à cette contestation. Une première augmentation des impôts avait déjà été pratiquée sur ce même budget en 2008.

Notre collègue Jean-Pierre FOURCADE, grand spécialiste, ancien Ministre des finances, rentrera plus dans le détail sur certains points, mais je me pose tout de même une question. On a augmenté les impôts mais je me rends compte que tous les crédits de paiement ne sont pas engagés. Dans votre budget, vous

prévoyez des travaux, vous prévoyez des engagements, mais au moment de l'exécution, tous les crédits ne sont pas employés. Ceci représente tout de même quasiment 8 millions d'euros. Je ne comprends pas pourquoi, d'un côté, on augmente les impôts et, de l'autre, on ne dépense pas les lignes budgétaires prévues à cet effet. C'était ma seule observation.

M. FOURNIER

Je serai très rapide. Bravo pour ce brillant exposé mais, moi, je n'aurai qu'une phrase : Je ne savais pas que j'habitais au pays de Oui-Oui.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi, j'ai été ébloui par l'exposé brillant de Madame LAVARDE-BOEDA, mais, malheureusement, la présentation ne peut pas cacher la totalité des problèmes que nous connaissons. J'ai constaté avec tristesse qu'en matière d'investissements, sur les trois années 2010, 2011 et 2012, les crédits de paiement pour la Ville sont à peu près de moitié inférieurs à ce qu'ils étaient au cours des sept ou huit années précédentes.

Cette baisse des investissements est évidemment tout à fait dommageable pour l'avenir de la Ville car un certain nombre d'équipements – je pense aux équipements scolaires, aux équipements sportifs, aux problèmes d'espaces verts, aux problèmes d'alimentation en matière d'énergie nouvelle – seront évidemment partiellement sacrifiés. Sur le plan purement comptable, Madame LAVARDE-BOEDA a donc raison ; en termes de préparation de l'avenir, il est clair que ce compte administratif sonne le glas de beaucoup d'opérations envisagées.

Deuxièmement, je constate avec amusement que, quand on parle d'investissement, on ajoute dans le tableau de la page 34 les investissements réalisés par GPSO et par la SAEM mais que, quand on parle, dans la page suivante, de l'endettement, de la dette consolidée, on l'appelle « consolidée » bien qu'on ne parle là que de la Ville, avec le budget principal et les budgets annexes. C'est-à-dire que l'endettement relevant de GPSO et celui relevant de la SAEM disparaissent. Puisqu'en matière d'investissement, vous consolidez avec la totalité des trois organismes que vous présidez, Monsieur le Maire, il eût été convenable d'appliquer la même politique en ce qui concerne la dette. Dès lors, nous aurions eu des résultats légèrement différents.

Enfin, sur le plan des dépenses de fonctionnement, il est vrai que l'effort de compression a été important. Toutefois, nous passons d'une communauté d'agglomération à deux communes à une communauté à sept communes, pour l'instant. En matière de dépenses de fonctionnement, on a quand même suivi l'inflation puisque, entre 2008 et 2012, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9 %. Ne nous glorifions donc pas trop. On a suivi l'inflation. On n'a pas fait véritablement d'économies.

Et quand je vois, dans un autre tableau de ce document vraiment très bien fait, l'évolution des droits d'enregistrement, je m'aperçois que, grâce au développement antérieur de la Ville, on

a connu des excédents extrêmement forts qui vous auraient sûrement permis, Monsieur le Maire, de réduire quelque peu la pression fiscale pour l'année 2013. Tout le monde aujourd'hui s'attriste de la diminution du pouvoir d'achat et de l'augmentation du chômage, bien que les chiffres du chômage à Boulogne-Billancourt et dans GPSO soient inférieurs de 2 points à peu près à la moyenne nationale. (8,1 % ou 8,2 % au niveau de Boulogne-Billancourt et de GPSO, contre environ 10,4 % au niveau national). Je trouve que cette manne venant des droits d'enregistrement aurait pu utilement être affectée à une légère réduction de la taxe d'habitation qui frappe tous les foyers de la Ville.

En conséquence, en ce qui concerne notre groupe, comme nous n'avons pas voté le budget de 2013, nous voterons contre le compte administratif et Monsieur BAROLI dont j'ai le pouvoir, s'abstiendra sur ce même compte.

M. FUSINA

Merci, Monsieur le Maire.

Ce compte administratif qu'on examine aujourd'hui est un compte administratif assez particulier puisque ce sera le dernier qui sera examiné par cette assemblée. Que dire d'essentiel et de synthétique concernant ce projet de délibération ? Premièrement, il faut éviter les confusions. Ici, il s'agit d'examiner un document comptable, le compte administratif. On n'est pas dans le cadre d'une discussion budgétaire où il est question d'expliquer qu'on continue à se désendetter, qu'on envisage telle et telle dépense d'investissement. Non, il s'agit ici d'examiner le compte administratif.

Alors, que signifie « examiner le compte administratif » ? Cela implique d'une part de vérifier si le budget a été exécuté de manière sincère et, d'autre part, de s'assurer que son exécution est conforme au vote qui a été émis lors de l'examen du budget primitif.

Pour le premier aspect, la sincérité, comme je le dis chaque année, n'entretenons pas de polémique déplacée. Vous bénéficiez d'une présomption de sincérité. En revanche, on peut tout de même faire une observation sur la bonne évaluation des recettes, notamment des recettes de fonctionnement. Vous les aviez fixées à 182 millions d'euros. Au final, elles atteignent 188 millions d'euros. Il y a quand même un écart relativement important. Et les dépenses de fonctionnement ont été évaluées à un niveau supérieur de 1 million d'euros à celui qui a été effectivement réalisé. Ceci a pour conséquence d'accroître le résultat que vous nous présentez aujourd'hui. Mais c'est un bon résultat et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Deuxièmement, en ce qui concerne la conformité, je serais également très rapide. Il y a quatre points à examiner. Tout d'abord, s'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont correctement exécutées voire très bien exécutées puisqu'on arrive à 118 % des recettes de fonctionnement, avec 5 % des recettes fiscales. Ensuite, sur les dépenses de fonctionnement, on constate également, une très bonne exécution (99,7 %). Par ail-

leurs, sur le volet investissement, les recettes d'investissement atteignent un ratio de 106 % qui constitue un très bon résultat.

En revanche, s'agissant des dépenses d'investissement, j'estime que vous auriez pu un petit peu détailler ce point, ainsi que cela a été soulevé par certains de mes collègues. On arrive un ratio de 65 %, ce qui est un ratio à peine moyen, Monsieur le Maire. Il n'y a vraiment pas de quoi s'extasier devant ce résultat qui est moyen. Je rejoindrai aussi ce qu'on dit mes collègues concernant ce document, qui a été joint au dossier, et qui est un très bon document.

Les dépenses d'investissement sont utilement agrégées, ce qui nous permet d'avoir une vision complète et exhaustive de l'effort d'investissement de la Ville au sens large car il faut inclure GPSO et la SAEM, outre la Ville et les budgets annexes de la Ville. Ce sont autant d'acteurs qui participent à l'effort d'investissement. Au total, on arrive à peu près à des dépenses d'investissement d'un peu plus de 70 millions d'euros. Toutefois, Monsieur le Maire, ce souci de présentation exhaustive doit aussi concerner l'endettement. Il faut intégrer la dette pour savoir de quoi on parle et où on se situe. Et là, je ne peux que constater que ce chiffrage complet ne figure pas dans ce document et nous ne pouvons que le regretter.

Alors, je terminerai mon propos par des interrogations concernant la mise en place de GPSO. Cette mise en place était tout à fait justifiée, Monsieur le Maire. Je crois que c'est un bon outil pour nous permettre de travailler mieux et moins cher. Mais quand on examine tout de même un certain nombre de postes de dépenses, les charges de personnel et les charges courantes, j'ai envie de vous dire, Monsieur le Maire, qu'on peut mieux faire. Par exemple, les charges de personnel sont de 89 millions d'euros en 2009, c'est-à-dire avant la création de GPSO. A l'époque, Boulogne-Billancourt travaillait avec Sèvres.

Les 89 millions d'euros en 2009 deviennent 87 millions d'euros en 2012. Je fais ici une comparaison de compte administratif à compte administratif. Elles n'ont donc diminué que de 2 millions d'euros. Nous estimons que c'est insuffisant. Nous estimons que c'est insuffisant, notamment compte tenu de l'importance et de la consistance des compétences que nous avons transférées. On aurait pu obtenir un meilleur résultat.

Par contre, le poste des charges courantes nous paraît plus inquiétant. Le poste des charges courantes, Monsieur le Maire, augmente curieusement. D'un compte administratif à l'autre, entre 2009 et 2012, nous passons de 31 millions d'euros à 34 millions d'euros. Les charges courantes regroupent les achats de fournitures, les fluides, les prestations extérieures... Je crois que sur ce point également, nous aurions pu parvenir à une diminution, et ce n'est pas le cas. Donc des explications s'imposent à mon avis pour nous rassurer sur la mise en place de cet outil.

Voilà les quelques observations que je voulais vous faire, Monsieur le Maire. Nous n'avons pas voté les budgets primitifs, donc par souci de cohérence, nous ne voterons pas ce compte administratif. Merci.

Mme BAUCHE

Monsieur le maire, merci pour les documents qui sont clairs, mais je n'en attendais pas moins. Les éventuels spectateurs de notre Conseil, puisque ce Conseil est public, n'ont rien sous les yeux, et malgré le très brillant exposé de Madame LAVARDE-BOEDA, ils peuvent rencontrer des difficultés à suivre. Il serait peut-être intéressant de projeter ce document.

Je ne voudrais pas non plus que vous ayez toujours comme point de comparaison les villes de GPSO. Nous avons toujours eu à Boulogne-Billancourt une taxe d'habitation très inférieure à toutes les villes de GPSO. En 2008, je crois qu'elle était de l'ordre de 8,5 % à une époque où Issy-les-Moulineaux était déjà à plus de 12 % et Vanves, où je paye également des impôts, était à 14 %. Donc ce ne sont pas des exemples à suivre. Boulogne-Billancourt doit demeurer une ville modérée en termes de taxation, dans la mesure où elle a la chance de percevoir autant de ressources diverses. Il n'est pas profitable de travailler en se disant tous les jours : « On est mieux que si on était pire ». Les autres sont comme ils sont, mais nous avons pour notre part vocation à maintenir des impôts extrêmement réduits.

M. VINCENT

Je voudrais faire deux ou trois observations. La première, générale, concerne le résultat. 20 % d'excédent sur un budget de 119 millions, est-ce le résultat d'une bonne gestion ? A priori oui, on pourrait s'en féliciter. Je dirais que, si c'était une entreprise, on serait extrêmement heureux devant un tel résultat. En l'occurrence, il s'agit de l'argent public. Dans ce cas, on ne peut que parler d'une erreur d'ajustement, parce que finalement, ce calcul aboutit à des résultats totalement disproportionnés par rapport à ce qui est constaté habituellement. Cela laisse quand même des interrogations.. Est-ce que véritablement le budget a été sincère ? Pourquoi en arrive-t-on à un résultat aussi important ? Ce qui est en jeu, ce sont bien les impôts, comme l'a dit Monsieur FOURCADE.

Ma deuxième observation concerne les dépenses d'équipement. Vous indiquez dans le petit tableau de la page 33 qu'il y a un écart impressionnant entre la hausse des dépenses d'équipement de Boulogne-Billancourt (+45 % en un an) et la moyenne provisoire de la Direction générale des finances publiques, à savoir 3 %. Dans ce domaine, Boulogne-Billancourt est en pointe, en tête de toutes les grandes villes de France, si l'on en croit ce que vous écrivez.

Je crois qu'il serait plus juste, plus sincère là encore, de reconnaître qu'on part d'une base tellement faible que relever le chiffre des crédits de paiement de 11 à 18 millions d'euros effectivement, c'est à peine un rattrapage pour revenir à des niveaux plus réalistes et plus conformes aux besoins de la Ville.

Enfin, troisièmement, le taux d'exécution. Vous parlez d'un taux d'exécution, Monsieur GARDILLOU vous l'a dit, légèrement en hausse sur l'année dernière, mais le taux d'exécution n'est toujours que de 68 %. Et cela m'amène aussi à une question : comment se fait-il que vous ayez tant de mal à exécuter les cré-

aits de paiement ? Vous vous étiez engagé à tout concentrer sur cette année, à éviter les reports, afin d'avoir une vision parfaitement claire et sincère des investissements, contrairement à ce que nous avons connu. Ce que l'on voit simplement, c'est que vous n'y arrivez pas et que, pour la deuxième année consécutive, on est à peu près à deux tiers de l'objectif que vous avez défini. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que vous n'arrivez pas à réaliser les opérations, soit à cause d'une mauvaise préparation, soit à cause de problèmes dans la chaîne de commandement. En tout cas, des questions se posent.

Et puis cela signifie éventuellement aussi qu'il y a une dette correspondant à cet encours théorique qui est en excès, et qu'il faudrait réduire là encore, tout simplement en réduisant les impôts.

Je m'interroge donc sur l'impression générale que laisse tout ceci. C'est une très belle présentation, très habile, très astucieuse. Pour des gens qui sont un peu pressés, l'impression est vraiment très bonne. Sur le fond, on se demande véritablement à quoi vous jouez.

M. BAGUET

Merci. Pas d'autre demande de parole ? Je vais essayer de répondre rapidement parce que je vous trouve assez mal à l'aise tout de même. Visiblement, vous avez un peu de mal à trouver du grain à moudre dans notre dossier. Les comptes sont tellement excellents que je vous sens quand même un peu perdus. C'est quand même la réalité des faits ! Je vous invite à regarder les dix premières pages, uniquement les dix premières pages pour ceux qui ne vont pas au fond des dossiers. Mais les dix premières pages qui nous permettent de comparer la situation de la Ville avec la situation des villes de même strate, de 100 000 à 300 000 habitants. J'y reviendrai ; c'est plutôt élogieux.

On le voit bien dans les tableaux. En ce qui concerne la capacité de désendettement, le tableau page 8 est assez extraordinaire. On y compare Boulogne-Billancourt avec toutes les grandes villes de 100 000 à 300 000 habitants en France. Nous allons vers la zone verte. Pour ceux qui ne connaissent pas ce type de tableau, mais quand on se dirige vers le vert, c'est qu'on est en bonne situation et quand on se dirige vers le rouge, c'est mauvais. Nous avons comparé ici Boulogne-Billancourt avec des villes comme Lille, Saint-Étienne, Argenteuil, Dijon, Amiens, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Nantes, Clermont-Ferrand, Reims, Montreuil, Toulon, Metz, Angers et Saint-Denis. Comparé à toutes ces villes-là, nous sommes les meilleurs.

Au niveau du désendettement, je dois signaler que 100 % de la dette est cotée en 1A. Nous avons procédé à des modifications avec Monsieur MATYSEN et Mme LAVARDE-BOEDA, il y a 15 jours. Je rappelle tout de même que nous avons connu 9 audits et contrôles. Je suis très serein. J'attends l'analyse des services financiers du Ministère des finances en décembre. Nous verrons bien en décembre, mais je sais que ce rapport va être élogieux. Ce n'est pas moi qui l'écris. Je ne suis pas la plume du Ministère des finances et des services départementaux et fiscaux.

Visiblement, ça vous gêne que la Ville réussisse, que la Ville se porte bien, qu'on soit en bonne situation. Ça a l'air de vous rendre malheureux. Je suis un peu triste. On voudrait vous faire partager davantage notre bonheur. Il faut savoir partager les joies dans la vie. Je vous donne rendez-vous. Vous connaissez les faits. Il y a là effectivement une petite tendance qui se dessine aujourd'hui et il faut se méfier des effets boomerang, de ces affirmations qui consistent à parler d'une frénésie fiscale. Je donne rendez-vous aux Boulonnais avec leurs feuilles d'impôts en octobre. Ils verront leurs feuilles d'impôts.

Monsieur GARDILLOU, les gens aujourd'hui signent votre pétition parce que les chiffres qu'elle contient sont faux. Chacun pourra le comparer au sein de leurs foyers respectifs. Je vous mets au défi de trouver un seul boulonnais à situations familiale, locative ou professionnelle égales, qui connaîtra une augmentation de 10,7 % de ses impôts, ainsi que vous l'avez annoncé. Je suis prêt à m'engager personnellement à payer les impôts du ou des Boulonnais qui verront leurs impôts augmenter de 10,7 %. Une telle augmentation, c'est absolument impossible. On n'a pas augmenté les taux boulonnais qui représentent à peu près 65 % des parts. On a augmenté modérément la part de GPSO, après, une invitation à agir dans ce sens – je le rappelle quand même – de Jean-Pierre FOURCADE. Vous avez évoqué son glorieux passé financier. Mais je rappelle qu'ici même, Monsieur FOURCADE, vous avez appelé à une hausse des impôts, y compris des impôts ménages et des impôts entreprises lors du Conseil de GPSO du 28 mars. Tout cela me fait donc sourire.

Monsieur GARDILLOU, j'attends les faits et la feuille d'impôt. Nous comparerons. Nous comparerons. Les Boulonnais compareront leur feuille d'impôts de l'année dernière avec celle de cette année. Aucun, encore une fois à situations familiale, locative et professionnelle égales, ne connaîtra une hausse de 10,7 % comme vous l'affirmez aujourd'hui. Ce n'est pas possible matériellement. C'est clair. Je suis extrêmement serein.

Nous avons rédigé quelques tableaux sur le foncier bâti. Nos taux sont trois fois inférieurs à la moyenne nationale. Nous avons le plus faible taux des 36 grandes villes de France sur le foncier bâti. Si on compare avec les taux moyens communaux en France, on est à - 63 %. C'est-à-dire que nous avons des taux aux deux-tiers inférieurs à la moyenne nationale des 36 grandes villes de France. En comparaison avec les Hauts-de-Seine, nous sommes à - 40 % par rapport au taux moyen. Sur la taxe d'habitation, il en va de même : elle est pour moitié inférieure.

Donc, j'ai ces chiffres qui ne sont pas des chiffres issus de Boulogne-Billancourt, ni du Maire de Boulogne-Billancourt. Ce sont des chiffres qui proviennent de la Direction générale des finances. Voilà. On peut comparer. L'Association des maires de France et l'Association des maires des grandes villes de France établissent leurs chiffres et nous pouvons ensuite comparer. De plus, je rappelle qu'à Boulogne-Billancourt, les abattements accordés aux familles ne sont absolument pas intégrés dans la fiscalité locale. J'en suis très fier. Je vous rappelle quand même que l'abattement plafond en France pour les familles est de 15 % ; à Boulogne-Billancourt, il est de 25 %. Quand je vous dis que nous

voulons faire de Boulogne-Billancourt la Ville exemplaire des familles, cela passe par 5 millions d'euros de recettes en moins pour la Ville et c'est 5 millions d'euros d'impôts en moins pour les familles boulonnaises.

A vous écouter, nous devrions tout faire. On doit dépenser moins, investir plus, se désendetter, baisser les impôts. Moi, je ne sais pas tout faire. J'estime que nous avons une gestion plutôt bonne et saine et j'en suis très fier. Vous cherchez la petite bête à droite et à gauche dans les chiffres pour alimenter vos commentaires.

Sur le taux de réalisation, comparons ce qui est comparable. Je vous propose de prendre deux années au hasard. Le taux de réalisation en 2012 est de 69 %. Le taux de réalisation en 2007 était de 65 %. Je ne sais pas qui était maire de Boulogne-Billancourt en 2007. Ce taux est donc 4 % supérieur à ce qu'il était en 2007. Ce sont des chiffres. Ils sont très clairs. Je vous donne simplement quelques éléments intéressants.

Nous avons un excédent qui est effectivement important. C'est vrai. D'abord, nous nous étions engagés en 2012 à ne pas réaliser d'emprunt, promesse que nous avons tenue. Cela fait tout de même plusieurs années de suite qu'on ne fait pas d'emprunt du tout. En 2013, nous allons être obligés de refaire des emprunts sur les budgets annexes. Savez-vous pourquoi ? Ces emprunts vont servir à payer les réparations de la piscine que vous avez engagée pour 17 millions d'euros en 2004. Ces 17 millions d'euros n'ont jamais été payés. Nous avons dû commencer à rembourser, car il s'agissait de remboursements in fine. Nous avons donc commencé à rembourser. Aujourd'hui, on retombe dans une opération à 15,8 millions d'euros ! Excusez-moi, Madame BAUCHE, quand on fait 17 millions de travaux sur un bâtiment en 2004 pour réengager 16 millions d'euros de travaux en 2013 qu'on se retrouve à devoir payer deux fois parce qu'il va falloir payer le solde des 17 millions d'euros en plus des 16 millions d'euros aux entreprises, ça fait quand même beaucoup pour un bâtiment. De fait, on se ré-engage cette année uniquement pour payer les bêtises – si je puis dire – ou les dérapages de 2004.

Vous savez très bien qu'on ne touchera pas 16 millions d'euros des assurances. Mais non ! On ne touchera pas 16 millions d'euros des assurances. Je le souhaite pour les contribuables de la Ville mais, en attendant, c'est nous qui avançons. C'est nous qui payons les factures du passé et c'est nous qui payons les réparations d'aujourd'hui. C'est donc une double peine. Je croyais qu'on avait supprimé les doubles peines mais non, nous sommes victimes de la double peine. Il y a donc quelques éléments, effectivement, intéressants.

Sur l'endettement, il en va de même. Cela me fait rire. Il faut tout intégrer, je suis d'accord avec vous. Je vois des tableaux qui circulent concernant l'endettement intégrant GPSO. On pourrait aussi rajouter la dette du Département ; c'est les Boulonnais qui en sont responsables. On pourrait aussi ajouter la dette de la Région ; c'est aussi les Boulonnais qui sont responsables. Et puis on pourrait rajouter la dette de l'État. Ajoutons la dette de l'État !

Attention, contribuables boulonnais, vous allez devoir rembourser les 2 000 milliards de dettes de l'État.

Monsieur VINCENT, soyons raisonnables. Je vous réponds sur un ton très serein parce que je suis très sûr de nos chiffres. On ne peut pas additionner tout. Et si vous voulez qu'on entre dans le détail, imaginons que Boulogne-Billancourt soit responsable de toute la dette de GPSO. Imaginons. En intégrant la situation de GPSO, nous diminuerions à ce moment-là notre capacité d'endettement de 5,5 à 3,8 années. Ainsi la situation s'améliorerait. Ce n'est pas le cas.

Vous oubliez aussi que la dette de la SAEM avait été engagée en 2006. Je vous le rappelle. Les premières lignes de trésorerie remontent à 2006. Nous en avons déjà parlé lors de l'examen du dernier budget, Monsieur FOURCADE. Il ne faut pas revenir d'une séance sur l'autre. Nous avons commencé des lignes des lignes de trésorerie en 2006 et en 2008. Aujourd'hui, nous avons effectivement transformé une ligne de crédit en emprunt pur, pour éviter de payer des taux trop élevés. Je vous rappelle quand même que le Conseil général s'est engagé à en prendre un tiers à sa charge. Donc s'il devait y avoir un problème ou une catastrophe pour la SAEM, nous n'aurions pas 90 millions d'euros à rembourser, mais bien 62 millions d'euros. Soyons donc honnêtes. Donnons les vrais chiffres à la population. N'ajoutons donc pas la dette globale de GPSO, la dette globale de la SAEM, alors qu'on peut très bien effectivement avoir des chiffres qui nous donnent tout à fait raison et qui saluent notre bonne gestion.

Je ne veux pas insister davantage sur le taux de réalisation, car je crois qu'il est plutôt bon. Concernant la hausse de 9 % des dépenses de fonctionnement, Monsieur FUSINA et Monsieur FOURCADE nous signalent que cela correspond simplement à l'inflation. Mais je rappelle qu'entretemps, nous avons ouvert des crèches. Voulez-vous que je vous rappelle le nombre de places que nous avons ouvertes ? Voulez-vous que je vous rappelle le nombre d'écoles qu'on a ouvertes depuis 2008 ? Voulez-vous que je vous rappelle le nombre d'équipements qu'on a ouverts, telle la médiathèque du Trapèze ? C'est un exploit d'arriver à limiter l'augmentation au niveau de l'inflation, alors même que nous avons ouvert des équipements qui coûtent très cher. Excusez-moi ! Avec une masse salariale qui dérape, si on ne fait rien... Je ne vais pas reprendre mon explication. Le glissement vieillesse/technicité, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, l'augmentation du SMIC, et l'augmentation des ponctions sur la caisse de retraite des collectivités locales entraînent des augmentations de masse salariale automatiques de près de 3 %, au minimum par an si rien n'est fait. Vous constaterez que 3 % par an sur 90 millions d'euros, cela représente 2,7 millions d'euros. Et ces 2,7 millions d'euros, cela représente 5 points d'impôts.

Si on ne faisait rien du tout, il faudrait augmenter les impôts de 5% pour suivre l'accompagnement de la masse salariale. Et je vous invite à ce propos à reprendre le document de synthèse. Vous y trouverez un tableau très intéressant qui permettra de comparer les efforts réels de gestion, page 5. Ce petit tableau montre que, si nous étions restés sur le rythme des dépenses 2006-2007, les dépenses de la Ville s'élèveraient aujourd'hui à

187 millions d'euros. Si on extrait les dépenses transférées à GPSO, on serait aujourd'hui à 172 millions d'euros. Nous avons donc réalisé une économie de 15 millions d'euros tout de même. On dépense 15 millions d'euros de moins avec des équipements en plus. Il faut le rappeler quand même. En fait, nos dépenses réelles atteignent 161 M€. Donc si nous avions suivi la tendance 2006-2007, nous en serions à 187 millions d'euros de dépenses. Or, nous n'en sommes qu'à 161 millions d'euros.

Je trouve pour ma part qu'il s'agit plutôt d'une belle réussite et je félicite tout le monde. Je félicite les services qui sont efficaces, contrairement à ce que Monsieur VINCENT laisse entendre. Il y a de très beaux taux de réalisation. Je félicite les élus, bien sûr, qui ont participé à cette bonne gestion. Comme le disait Monsieur FUSINA, c'est le dernier compte administratif. Nous sommes très contents. Nous allons pouvoir comparer ce compte administratif avec ceux du mandat précédent. A ce propos, j'attends vraiment avec beaucoup de sourires et avec beaucoup d'impatience même cette comparaison que nous allons pouvoir présenter à nos concitoyens. Nous verrons bien.

Les Boulonnais seront certainement très contents de découvrir leurs feuilles d'impôts. Monsieur GARDILLOU, un responsable public doit prendre un peu de hauteur. On ne doit pas faire peur aux gens. On ne doit pas donner de fausses informations à la population, parce qu'on discrédite l'engagement public. La vérité éclatera encore une fois avec la feuille d'impôts d'octobre. Les Boulonnais compareront le document que vous avez répandu dans la ville de Boulogne-Billancourt avec leurs feuilles d'impôts. Ça s'appelle un effet boomerang et je crains que ça vous coûte cher. Nous attendons cela avec beaucoup d'impatience.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci à Madame LAVARDE-BOEDA et merci à Monsieur MATYSEN et au service des finances. Vous avez tous souligné la grande transparence et la grande clarté de ce document. Là aussi, je voudrais bien retrouver ce genre de propos à l'extérieur. En tout cas, je vous remercie pour les intérêts. C'est un très beau compte administratif. Nous en sommes très heureux et très fiers.

Je vais maintenant céder la parole à Madame BELLIARD, parce que, comme le veut la loi, je dois m'absenter pendant le vote de ce compte administratif. La formule s'est un peu modifiée. Il faut désormais qu'on élise Madame BELLIARD. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que Madame BELLIARD assure la présidence de la séance ? Personne ne s'y oppose ? Personne ne s'abstient ? Madame BELLIARD est donc élue présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Mme BELLIARD

Mes chers collègues, le Maire étant sorti, nous pouvons donc procéder au vote du compte administratif qui vient de vous être présenté. Le Conseil municipal arrête le compte administratif du budget principal qui affiche un résultat de 39 043 456,06 euros. Le Conseil municipal arrête également les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- un excédent de 10 284,45 euros pour le budget publications,
- un excédent de 2 828,67 euros pour le budget Billancourt Seguin,
- un excédent de 14 048,41 euros pour le TOP,
- un excédent de 2 474,71 euros pour la piscine/patinoire, et
- un excédent de 30 218,70 euros pour le budget locations immobilières.

La délibération n°2 est approuvée à la majorité.

Pour : 36

Abstention : 1 (M. Guy-René BAROLI)

Contre : 17 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M.

Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M.

Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme

Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès

BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

NPPAV : 1 (M. Pierre-Christophe BAGUET)

Mme BELLIARD

Nous pouvons inviter le Maire à revenir.

M. BAGUET

Merci beaucoup et merci encore aux services.

3. Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2012.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit d'un point technique, puisqu'il convient d'arrêter maintenant l'ensemble des opérations telles qu'elles ont été retracées par la comptabilité générale du Trésorier municipal. Cette comptabilité correspond au centime d'euro près à celle du compte administratif.

Mme Sandy VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce compte de receveur ? Là aussi, au passage, pour nos collègues élus, je signale que le compte de gestion du Trésorier municipal correspond au centime près à notre compte administratif. C'est tout de même une preuve supplémentaire de la sincérité et de l'exactitude de nos

comptes. Peut-être certains pensent-ils que le Trésorier municipal doit être payé par la Ville. C'est quand même un fonctionnaire du Ministère des Finances, une personne tout à fait respectable, et comme par hasard, il retrouve les mêmes comptes que nous. Je mets donc aux voix l'examen du compte de gestion.

M. FOURCADE

(Hors micro) Il y a une demande de parole.

(Hors micro – inaudible)

M. BAGUET

Vous vous abstenez ?

Mme BAUCHE

(Hors micro – inaudible)

M. BAGUET

Très bien, je transmettrai au receveur.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité

Pour : 46

NPPAV : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

4. Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2012

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération consiste à affecter les résultats des différents budgets. Les règles adoptées sont celles préconisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Pour le budget aménagement des terrains Billancourt-Ile Seguin, pour le budget piscine-patinoire et pour le budget locations immobilières, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter à nouveau la somme résiduelle en section de fonctionnement. Pour le budget principal, le budget du TOP et le budget Publications, il vous est proposé de reporter à nouveau les soldes excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme Sandy VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, j'ai fait une erreur. Monsieur BAROLI souhaitait voter tout à l'heure le compte de gestion du Trésorier Municipal.

M. BAGUET

D'accord. Nous allons corriger le vote. Merci.

M. FOURCADE

Sur la répartition des crédits, Monsieur BAROLI s'abstient et nous ne prenons pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. C'est bien noté.

Je mets donc aux voix l'affectation des résultats sur le budget principal et les budgets annexes.

Madame BAUCHE, voulez-vous prendre la parole sur la délibération ou sur le vote ?

Mme BAUCHE

Vous ne nous avez pas demandé qui ne prenait pas part au vote. Nous non plus, nous ne prenons pas part à ce vote.

M. BAGUET

Vous ne prenez pas part au vote, d'accord.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité.

Abstention : 1 (M. Guy-René BAROLI)

NPPAV : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

5. Subventions de fonctionnement - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions pour l'année 2014 et signer les conventions afférentes auprès du Département des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'actions et le fonctionnement d'équipements municipaux

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération vise à vous autoriser à solliciter des subventions pour différents secteurs de l'activité municipale :

- la Direction de la culture pour les musées municipaux, et notamment pour les expositions « Tourbillonnante Joséphine Baker » ;

- la bibliothèque municipale ;
- le Carré Belle-Feuille ;
- le Salon du Livre

- et enfin, la grande exposition patrimoniale qui retracera l'histoire de l'aviation au mois d'avril 2014.

Pour information et pour mémoire, en 2012, la Ville avait obtenu près de 77 000 euros de subventions de fonctionnement grâce aux différentes actions entreprises par les services municipaux pour obtenir ces subventions.

Pour la Direction des sports, il s'agit de solliciter une subvention pour la Fête du sport qui se tiendra au mois de septembre 2014 et une subvention auprès du Conseil général pour l'École municipale des sports.

Enfin, pour la Direction de l'action sociale, de la santé et du handicap, il s'agit de solliciter des subventions de fonctionnement pour l'Espace santé jeunes (ESJ) et le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) ainsi que l'Accompagnement social lié au logement (ASL).

Mme Sandy VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Oui. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme EVEN

Étant arrivée un petit peu en retard à la commission, lundi dernier, j'aurais souhaité avoir un bilan sur l'exposition « La science se livre ». J'aurais souhaité avoir un bilan chiffré sur les entrées, etc. Et j'aurais également souhaité savoir où se passera, de janvier à avril 2014, la grande exposition patrimoniale qui retracera l'histoire de l'aviation.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. FOURCADE

S'agissant d'une demande de subvention au Conseil général destinée à augmenter les ressources de la Ville et donc à financer des fonctionnements nouveaux, des investissements nouveaux, nous voterons cette délibération.

M. BAGUET

Merci.

Madame EVEN, je ne sais pas répondre précisément à vos questions. On va vous donner les résultats pour « La science se livre » et puis pour les autres manifestations. Mais là aussi, Monsieur FOURCADE a raison de souligner que ce sont des demandes de subvention, ça aussi, c'est un travail qui est réalisé par les élus et les services. C'est un bon travail puisque nos recettes, comme l'a dit Monsieur FUSINA tout à l'heure, sont en hausse. Il ne faut rien oublier. Il faut solliciter tout le monde, que ce soient les structures départementales, nationales, les structures privées ou le mécénat d'entreprise dans nos expositions. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et c'est ainsi que les recettes sont en hausse déjà depuis quelques années. Donc je remercie tous ceux qui s'investissent dans cet exercice pas toujours facile, surtout avec le manque de moyens des autres structures. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

6. Mesures diverses - protocoles transactionnels et remises gracieuses

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération concerne des remises gracieuses. Il s'agit donc de deux protocoles transactionnels pour des faits un peu anciens puisque, pour certaines, le fait générateur remonte à mars 2004, et une remise gracieuse pour une personne en difficulté financière.

Mme Sandy VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Il a été précisé en commission que la Ville avait abandonné son recours financier contre Monsieur V. car lors de la première instance, la Ville n'avait pas pu être en mesure de détailler les mouvements précis des montants concernés. En appel, le plaignant aurait donc pu demander des dommages et intérêts. L'élue non inscrite remarque qu'un nom apparaît encore dans un des protocoles. Avis favorable de la commission, le groupe @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a relevé un problème d'anonymisation au deuxième paragraphe de l'un des protocoles transactionnels. Il a été répondu qu'il s'agissait d'une erreur matérielle. Cette dernière sera rectifiée lors de l'affichage et de la transmission au contrôle de légalité. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Effectivement, il faut respecter l'anonymat et surtout sur les affichages extérieurs légaux. Y a-t-il des questions ?

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je regrette que notre collègue Jehan COQUEBERT de NEUVILLE ne soit pas là. J'avais beaucoup travaillé avec lui sur cette affaire vraiment très gênante et j'aurais voulu savoir comment on en était arrivé là. On va lui donner de l'argent quand même. La Ville abandonne ses créances, or, de mémoire, les faits étaient assez caractérisés. Donc j'aurai l'occasion, j'imagine, d'en discuter avec Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, lorsque je le verrai ; mais je ne comprends pas comment, dans cette procédure, la Ville a pu se prendre les pieds dans le tapis de cette manière pour revenir sur quelque chose qui était quand même assez...

M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, je m'étonne quand j'entends vos propos. Excusez-moi. C'est une affaire qui traînait depuis des années et des années. J'ai eu le courage d'aller jusqu'au bout.

Il se trouve que le tribunal ne nous a pas donné satisfaction dans un premier temps. Il n'est pas question de donner de l'argent à l'intéressé. Je rappelle qu'il a quand même été, sur le plan professionnel, très lourdement sanctionné, ce qui est tout à fait normal par rapport à une telle faute, mais qu'aujourd'hui, il ne sert à rien de s'entêter, à partir du moment où nous avons dû faire face à un premier jugement défavorable. Si nous nous entêtons, nous ne récupérerons rien. L'objectif, c'était de récupérer quelque chose ; ce n'était pas qu'on lui donne quelque chose. Va-t-on s'entêter pour perdre en deuxième instance, pour être condamné éventuellement à des dommages et intérêts, pour payer des avocats.

Je pense qu'il faut être raisonnable. On a fait ce qu'il fallait. Là aussi le sujet est délicat, humainement compliqué parce qu'il y avait des conséquences humaines. Je pense que vos reproches ne sont vraiment pas justifiés. La situation était connue depuis des années et des années et mes prédécesseurs n'ont rien fait sur le sujet. C'est moi qui, effectivement, ai saisi le procureur de la république. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Versement de fonds de concours à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest - Acceptation du principe et des modalités de versement

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Par convention du 5 juillet 2012, la Ville a adopté le principe d'un versement d'un fonds de concours au profit de GPSO, notre Communauté d'agglomération, pour la réalisation d'opérations d'envergure d'aménagement urbain qui relèvent tant de la requalification de voiries que de la réalisation d'espaces verts, et ce pour la période 2012-2014.

Ces travaux d'envergure comprennent la rénovation du Parc

des Glacières, le square du mail du Maréchal Juin, la réalisation de pistes cyclables, la création du square qui sera situé rue Thiers, de même qu'un autre square situé aux angles des rues Gallieni et Bellevue, et enfin, la requalification des espaces verts route de la Reine.

Ce programme comporte aussi la rénovation de plusieurs rues du territoire communal à la suite de dégradations importantes dues aux conditions hivernales.

Nous avons, par ailleurs, avec GPSO travaillé au plan propreté 2013, et donc ce programme comporte l'acquisition de véhicules pour la mise en œuvre de ce plan ainsi que des travaux d'aménagement pour le complexe sportif intercommunal Marcel Bec.

L'ensemble de ces fonds de concours représente un total de 11 090 000 euros ; il vous est proposé de le lancer par le biais de cette délibération.

Je vous remercie.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission, l'élue non-inscrite a demandé que soient communiqués les projets d'aménagement du Parc des Glacières, du mail du Maréchal Juin, du square Thiers, du square Bellevue-Gallieni, de la requalification de la route de la Reine et des pistes cyclables. Il a été précisé que ces projets sont régulièrement présentés en réunion publique à la population. La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur la délibération ? Monsieur FOURCADE, Madame BAUCHE, Madame SHAN et Monsieur GARDILLOU.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, j'interviendrai sur le premier projet, à savoir la rénovation du Parc des Glacières. C'est une opération coûteuse, 4 682 000 euros et je pense qu'il s'agit d'un montant hors taxes. C'est le prototype d'une opération qui, à partir d'une idée de modernisation qui paraissait tout à fait raisonnable – dans la mesure où ce parc n'a pas été entretenu depuis plusieurs années – génère beaucoup de difficultés au niveau du quartier.

En effet, sur le plan juridique, on modifie une voie de passage qui est l'allée Émile Pouget. Sa modification va obliger à abattre un certain nombre d'arbres. En second lieu, on augmente la superficie du terrain de sport qui est au milieu, ce qui va obliger à araser un certain nombre de mouvements de terrain de cette opération qui avait été lancée par notre prédécesseur, Monsieur GORSE.

Et enfin, sur le plan général de l'environnement, on note que la pointe sur la place Jules Guesde sera entièrement bétonnée avec un seul arbre. Le lieu sera entouré d'une clôture métallique avec une barrière qui, vous l'avez dit tout à l'heure, ne sera pas mise en service tout de suite, mais pourra l'être plus tard, le cas échéant. Tout ceci nous semble avoir été mal préparé. C'est un projet qui a évolué. Lors de la réunion de quartier et de l'enquête faite par GPSO à la fin de l'année dernière, le projet n'était pas le même. On est passé de deux terrains de jeux de boules à huit, ce qui est une augmentation considérable. Le terrain au milieu qui va servir d'entraînement pour le rugby sera éclairé. Il y aura donc une activité nocturne.

Autrement dit, nous nous trouvons là devant une opération qui nous semble assez mal préparée et qui va supprimer un certain nombre d'arbres. Personne ne sait combien d'arbres seront supprimés. Les riverains pensent que ce sera à peu près la moitié des arbres existants, compte tenu de la modification de l'allée Pouget et des huit terrains de boules et deux terrains de rugby, de l'éclairage nocturne... Cela veut dire qu'une fois de plus, comme on l'a fait pour le terrain CAT ou pour le terrain à côté du collège de l'avenue Édouard Vaillant, on réduit les surfaces d'espaces verts pour faire des surfaces de sport et pour faire un parc à chiens et des éléments pour les jeunes.

Nous pensons donc que ce projet n'est pas mûr et, pour ce qui nous concerne, nous ne voterons pas le premier point de cette longue délibération, c'est-à-dire la rénovation du Parc des Glacières.

Je crois, Monsieur le Maire, qu'il faut faire un petit groupe de travail pour étudier très sérieusement ce projet. L'enquête a été faite sur un projet qui n'était pas communiqué clairement. Le nombre d'arbres notamment a été multiplié par deux ou par trois depuis l'enquête. Lors de la réunion de conseil de quartier, l'assistance ne comptait que 25 personnes, alors qu'il y a une grande population tout autour. C'est un espace vert dans le sud de Boulogne-Billancourt, qui n'en compte pas beaucoup. Et c'est pour cela que nous avons créé le Parc de Billancourt un peu plus au Sud, dans le cadre du nouveau quartier Renault. Cette opération doit être repensée. Elle est en tout cas très coûteuse et, par conséquent, il serait utile de la différer quelque peu.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, la rapporteuse de la commission des finances s'est souvenue que j'avais demandé que soit communiqué le dossier de ces différents projets. Évidemment, vous avez répondu gentiment aussi qu'il n'y avait pas de problème et qu'on allait me les communiquer. Si vous estimez que cette communication se ferait au travers d'un article dans Le Parisien de ce matin ou de la lecture des 12 lignes qui figurent dans le rapport d'actualité de GPSO, j'estime pour ma part que c'est un peu court. Dans tous les cas, donnez-nous du temps pour étudier les dossiers. Il n'est pas vraiment convenable que la presse soit informée avant les élus. Elle est informée insuffisamment.

Je m'interroge sur l'aire de jeux en creux. Pourquoi en creux ? Ça diminue l'ensoleillement et ça rapproche de la pollution. Je m'interroge évidemment sur l'épidémie épouvantable qui frappe nos arbres à Boulogne-Billancourt absolument partout. Je pense notamment à ceux qui vont être sacrifiés pour donner de la visibilité à l'immeuble triangle qui va être livré mi-juin. En fait, pour flatter un intérêt privé, faut-il vraiment abattre des arbres ? Je pense aussi à ceux qui, à la pointe du parc, vont être arrachés pour faire place à une zone pavée, dédiée aux activités commerciales des cafés et restaurants de la place Jules Guesde.

J'aimerais donc qu'on puisse reporter au mois prochain cette délibération et avoir la possibilité d'argumenter pour sauver quelques arbres car entre un soliveau qu'on vient de planter et un arbre de 30 à 40 ans, il y a une différence considérable.

Mme SHAN

C'est une délibération qui est présentée uniquement sous l'angle des modalités de versement et de la participation de la Ville aux côtés de GPSO pour différentes opérations qui sont, en fait, des opérations d'aménagement. Je trouve dommage que cette délibération n'ait pas été présentée quand même à la Commission de l'urbanisme et des travaux qui s'est réunie lundi soir, d'autant plus qu'elle n'était pas surchargée. C'était quand même l'occasion de discuter un petit peu des projets.

Parmi ces projets, au moins six auraient pu être présentés lundi soir. On trouve le descriptif de deux d'entre eux dans le point d'actualité communautaire. Moyennant quoi, ce point d'actualité n'est qu'un descriptif ou plutôt une sorte de liste des choses à faire. Il n'y a pas de plan masse joint qui pourrait donner une idée de ce que donnera chacun de ces projets. Il s'agit du mail du Maréchal Juin et du Parc des Glacières. Certes, ce matin, il y avait une esquisse dans le journal Le Parisien mais les élus pourraient tout de même être informés de ce qui se passe dans cette ville, et en débattre, comme le dit ma voisine.

Le groupe @lternance demande donc un vote par division sur chacune de ces opérations, plutôt que de les voter d'un seul tenant, comme un seul lot représentant 11 millions d'euros. Sur l'article premier, c'est-à-dire sur la rénovation du Parc des Glacières, nous nous abstenons tant que nous n'aurons pas plus d'informations.

M. GARDILLOU

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, Monsieur le Maire, juste par gentillesse, à chaque fois que vous me répondez, vous me dites : « Je rêve ». Je vais finir par croire que vous dormez. Si vous rêvez, c'est que vous dormez.

Je voulais simplement poser une petite question concernant Marcel Bec. Au niveau de GPSO, j'ai pu constater que, quasiment 50 % de l'investissement était supporté par la Ville de Boulogne-Billancourt et j'aurais juste souhaité connaître le taux d'utilisation comparatif des Boulonnais sur cette installation. Est-ce qu'on utilise bien 50 %, puisqu'on en paye 50 % ?

M. BAGUET

Il n'y a pas d'autres questions ? Non. Nous allons vous répondre rapidement mais, franchement, je crois que nous avons fait tout ce qui était possible. Madame BELLIARD, Madame GODIN, Madame ROUGNON, Monsieur SEBBAG, Madame SICARD, tous les élus du quartier, ont participé à des réunions nombreuses. J'ai moi-même été à la rencontre d'un quartier plus à la deuxième réunion spécifique. Nous avons présenté les projets. Ces projets ont déjà été présentés globalement en Conseil municipal. Ils ont été présentés à GPSO. Vous avez même voté, Monsieur FOURCADE, le 28 mars, le projet. Il a en effet été adopté à l'unanimité.

Je veux bien qu'on revienne sur les sujets mais il est quand même intéressant de voir comment on transforme un beau projet. L'animateur des riverains du quartier m'a écrit pour me faire part de sa satisfaction sur ce projet. A un moment donné, il faut arrêter l'agitation, une fois que tous ont donné leur accord sur ce projet pour le remettre en cause et en doute. Il ne s'agit pas d'essayer de faire changer certains d'avis. Je pense qu'il faut être un peu raisonnable.

Je crois nous avons abouti sur le Parc des Glacières à un très beau compromis. Je vous entends, Monsieur FOURCADE. Vous nous expliquez qu'encore une fois, on sacrifie des espaces verts pour les équipements sportifs de plein air. Mais votre propre groupe ne cesse de dire qu'on ne fait rien pour le sport à Boulogne-Billancourt. Il faut tout de même trouver un équilibre dans tout ça. Je pense qu'on a trouvé un bon équilibre et ça a été négocié avec tout le monde autour des différents terrains.

De toute façon, les terrains de pétanque ne condamnent pas l'allée Emile Pouget, d'une part, et, d'autre part, ils ne prennent pas sur un espace vert. Ils sont installés sur les anciens bassins en béton qui sont inutilisables parce que la nappe phréatique afférente est polluée. Cela fait des années et des années que les familles de Boulogne-Billancourt demandent la démolition de ces bassins qui sont dangereux et dans lesquels, les enfants tombent parfois.

Nous allons les supprimer pour créer un terrain convivial et partagé. Les élus de quartier ont lancé un tournoi de pétanque qui s'appelle « La Boulonnaise » et qui marche très bien, qui en est à sa deuxième édition. Ils préparent la troisième. Les gens l'attendent. En outre, c'est un effet d'aménagement global. Où la pétanque se joue-t-elle aujourd'hui ? Où joue l'ACBB pétanque aujourd'hui ?

M. FUSINA

(Hors micro – Inaudible)

M. BAGUET

Merci, Monsieur FUSINA. Vous êtes le seul à connaître la réponse visiblement. C'est à Le Gallo que l'on joue à la pétanque. Donc la pétanque quitte Le Gallo pour aller sur le Parc des Glacières à la place de vieux bassins dangereux, inutilisés. Quelque part, on fait d'une pierre deux coups. Il faut donc être raisonnable. On essaie d'organiser au mieux les activités sportives et les espaces verts sur la ville.

Alors, quant à la maladie des arbres, Madame BAUCHE, il faut arrêter. Franchement, je ne vais pas le redire pour l'énième fois. Un arbre, ça vit et ça meurt.

Madame BAUCHE, je vous rappelle quand même qu'à Issy-les-Moulineaux, avenue Charles de Gaulle, faute d'entente entre les différentes autorités, les riverains, les associations de défense de l'environnement – tout le monde s'y était mis –, un arbre est tombé sur un cycliste et aujourd'hui, cet homme est tétraplégique. Par la suite, on a eu d'autres arbres qui sont tombés dans une cour de crèche à Issy-les-Moulineaux, dans une cour d'école maternelle à Meudon. L'arbre qui est tombé sur le marché Escudier, il y a deux mois et demi, est tombé tout seul. Heureusement, il n'y avait pas de marché ce jour-là.

Un arbre peut tomber à tout moment. Donc il faut le soigner, l'ausculter, le suivre. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de frénésie visant à couper des arbres. On a coupé des arbres effectivement au Parc Rothschild mais après des études phytosanitaires, après un agrément de la commission des sites. La commission des sites nous a donné le feu vert pour abattre 70 arbres sur le Parc Rothschild sur les 4 000. Et après, on voit des documents partout affirmant : « Le Maire de Boulogne-Billancourt est fou. Il abat les arbres ». Il s'agit de 70 arbres sur les 4 000.

En l'occurrence, nous allons en couper 55 parce qu'ils sont malades et nous allons en planter 125. On en plante le double. Il faut qu'on soit responsable. Nous sommes des élus de la République quand même ! On doit partager nos actes de responsabilité. Moi, franchement, je vous assure, j'espère, vraiment je prie le ciel qu'il n'y ait pas un arbre qui blesse ou qui tue un Boulonnais un jour. Franchement. Ce n'est pas possible ! Je ne peux pas laisser faire ça ! Un jour, un arbre est tombé avenue Victor Hugo, tout seul. Cela arrive même à Boulogne-Billancourt. De même, un autre est tombé route de la Reine, l'année dernière. Nous connaissons de tels cas chaque année. Un arbre tombe ici ou là sans prévenir. Ils ne téléphonent pas à la mairie avant de tomber. Franchement, on ne peut pas engager une polémique sur ce sujet. C'est irresponsable, excusez-moi, quand, en plus, on en remplace 125 pour 55 abattus et pour aménager le parc.

Je vous remercie, Monsieur FOURCADE, d'avoir souligné que tout le monde attendait le réaménagement de ce parc qui est à l'abandon depuis des années et des années. C'est quand même fabuleux ! Vous ne pouvez pas nous reprocher en même temps de ne pas faire d'investissement au point n° 1 sur le compte administratif et contester ensuite des investissements conséquents. Il s'agit tout de même de 11 millions d'euros qu'on partage avec GPSO. Si je reprends la liste de tous les investissements qui ont été engagés avec GPSO sur la ville, je m'aperçois que nous sommes à 28 millions d'euros.

Les rues ont été refaites (la rue des Tilleuls, la rue Gutenberg, la rue du Parchamp...). Il en est de même pour le parking de l'Hôtel de ville. Nous avons partagé avec GPSO 28 millions d'euros d'investissement, d'entretien des voiries, de remise aux normes des ascenseurs de parking. Nous avons installé la future cage d'ascenseur hier. Le projet avance très bien. Croyez-moi, les personnes à

mobilité réduite seront ravies de pouvoir accéder de plain-pied du parking à l'Hôtel de ville. Cela aura coûté 900 000 euros.

Cela me paraît nécessaire. C'est notre responsabilité. C'est notre rôle. C'est notre engagement. C'est pour cela qu'on est élu au service des gens. Nous faisons les choses. On les fait du mieux possible. On ne fait pas ça pour embêter les gens. Il ne faut pas quand même pas agiter des chiffons rouges qui n'ont pas à être agités. On essaie de gérer globalement les choses.

Et sur Marcel Bec, Monsieur GARDILLOU, oui, nous essayons là aussi d'améliorer, d'optimiser. On fait des terrains synthétiques pour permettre justement aux équipes de pouvoir en profiter parce qu'un terrain en gazon ne peut être utilisé en permanence. On a beaucoup progressé sur la technique du synthétique, que ce soit pour le rugby ou le football. Là aussi, on ne peut pas faire des pétitions sur le manque d'équipements sportifs et quand on investit des sommes énormes dans les équipements sportifs, voir une partie du conseil municipal s'y opposer. J'ai du mal à comprendre la cohérence.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, on avait présenté cette délibération en Conseil communautaire. Je l'ai votée. Par conséquent, je vais voter cette délibération et je crois que la rénovation du Parc des Glacières a suffisamment attendu.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération. Qui est contre cette délibération ? Donc vous êtes contre la totalité de la délibération.

M. FOURCADE

Contre le point 1.

M. BAGUET

Contre le point 1. Madame Shan également, si je m'en souviens bien ?

Mme SHAN

(Hors micro – Inaudible)

M. BAGUET

Oui, c'est ça. C'est le point 1 de l'article 1. D'accord. Mais vous votez le reste. Madame EVEN, expliquez-nous. Expliquez-nous votre vote car l'administration ne va pas suivre.

Mme EVEN

Je m'abstiens également sur le point 1, sur le Parc des Glacières.

M. BAGUET

Le point 1.1 ?

Mme EVEN

Le point 1.1.

M. BAGUET

Merci.

La délibération n° 7 est approuvée à la majorité.

Vote contre le fonds de concours destiné à la rénovation du parc des Glacières : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Abstention lors du vote du fonds de concours destiné à la rénovation du parc des Glacières : 2 (Mme Judith SHAN, Mme Martine EVEN).

8. Service de restauration scolaire du groupe scolaire Robert Doisneau - Lancement d'une consultation par voie de procédure adaptée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés publics - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'école Robert Doisneau, qui se trouve sur la ZAC Seguin Rives de Seine, est une école qui a ouvert en septembre 2010 et qui comporte 18 classes (10 maternelles et 8 élémentaires). Il a été fait appel à un prestataire pour la préparation et la livraison des repas, l'organisation du service jusqu'à l'entretien du matériel et des locaux dédiés, la surveillance des enfants restant confiée aux agents municipaux de l'école.

Le marché actuel arrive à échéance le 31 août 2013. Il est proposé qu'une nouvelle procédure soit lancée. L'ensemble du marché représente pour un an environ 324 000 euros HT. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à relancer ce marché et le signer. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le coût de cette prestation pour la Ville par rapport aux autres établissements. Il est rappelé que seul le groupe scolaire Robert Doisneau dispose d'une restauration méridienne externalisée par le biais d'un marché public et que celle des autres établissements scolaires de Boulogne-Billancourt est assurée en régie. La comparaison n'est donc pas aisée. Ceci étant, le coût complet prenant en compte

l'ensemble des charges est similaire dans les deux cas et se situe aux alentours des 7 euros.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Sur ce point de restauration, il n'y a pas de question ?

M. FOURCADE

Monsieur BAROLI s'abstient sur cette délibération.

M. BAGUET

D'accord.

M. FOURCADE

Notre groupe va voter cette délibération.

M. BAGUET

Oui, c'est là aussi, excusez-moi, c'est très cohérent. C'est lui qui a mis en place la DSP et aujourd'hui, il s'abstient. Ce n'est pas grave. On change d'avis comme ça au gré de ses positionnements. Ce n'est pas grave !

La délibération n° 8 est approuvée à la majorité.

Pour : 54

NPPAV : 1 (M. Guy-René BAROLI)

9. Renouvellement de fournitures de services de communications électroniques voix-données, fixes mobiles - Autorisation donnée au maire pour lancer la procédure et signer le marché correspondant.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet le marché de fournitures de services des télécommunications qui arrive à son terme à la fin de l'année. Vous vous souvenez que nous avons adhéré au groupement de commande du SIPPÉREC pour qu'il nous assiste dans la relance de ce type de marché. Néanmoins, pour couvrir la période intermédiaire qui nous permettra de nous rallier au marché passé par le SIPPÉREC, il est proposé de relancer les marchés pour les cinq lots de ce marché, concernant les télécommunications fixes ou mobiles. Les liaisons inter-bâtiments, je vous le rappelle, sont faites par le biais de la boucle locale. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Label EcoQuartier - autorisation donnée au Maire pour signer la 'charte des EcoQuartiers'.

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Dans la lignée des lois Grenelle et pour faire suite au succès des appels à projet lancés en 2009 et 2011, le ministère de l'égalité des territoires et du Logement a décidé de pérenniser et d'accélérer la démarche EcoQuartier en créant le « Label EcoQuartier ». Par ailleurs, le ministère a également demandé aux villes déjà récompensées de signer la « charte des EcoQuartiers ». Vous savez certainement que Boulogne-Billancourt a été récompensée dans le cadre de l'appel à projets 2011 pour le prix spécial Innovation concernant le projet d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Dans le prolongement de cette démarche, il est aujourd'hui proposé, dans le cadre des recommandations du Grenelle et du Ministère, d'autoriser le Maire à signer la « charte des EcoQuartiers ».

Cette charte constitue un engagement au service d'une politique d'aménagement durable. Elle rappelle les réglementations en vigueur en matière de développement durable et incite ses signataires à aller au-delà des objectifs des textes législatifs. En cela, la charte vient confirmer la démarche déjà mise en œuvre pour le quartier Seguin-Rives de Seine par la Ville et son aménageur, la SAEM Val de Seine. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer la « charte des EcoQuartiers. »

M. Raphaël LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Madame Christine BRUNEAU a précisé que la Ville et la ZAC Seguin-Rives de Seine ont été labellisées au titre de la dimension environnementale mais aussi pour l'aspect de mixité sociale dans ce quartier. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. VINCENT

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'associe à ce vote, d'autant plus que, finalement, par ce label, on reconnaît notamment la démarche engagée par la précédente municipalité, notamment par Monsieur FOURCADE, lorsqu'il avait mis en place ce réseau de chaud et de froid avec 65 % d'énergie renouvelable qui, aujourd'hui, comme vous le soulignez, est une première en Europe pour un quartier de cette ampleur. Donc nous sommes parfaitement contents de cette reconnaissance.

M. BAGUET

On peut la partager, Monsieur VINCENT, parce que vous étiez à 35 % à l'origine. Nous sommes montés à 67. Vous avez donc fait la moitié du chemin et nous avons fait l'autre moitié. On peut donc partager. Vous savez toutefois que, si on était resté à 35 %, nous n'aurions probablement pas été labellisés. C'est parce qu'on a franchi les 65 %, effectivement, que nous avons été sélectionnés. Mais on peut savoir qui a apporté la base et qui a apporté le complément. Mais, globalement, le deuxième effort notamment fait avec IDEX a été très important. C'est un dossier qui a été l'un des plus difficiles à gérer au début de mon mandat et je suis très fier de ces résultats. On peut partager avec Madame BRUNEAU, Monsieur GRAFFIN, Monsieur MOUGIN et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier. Mais je suis d'accord avec vous et j'entends vos propos. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2013. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Lycée Jacques Prévert. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Quais de Boulogne-Billancourt

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte trois points. Le premier concerne les bourses pour les jeunes sportifs de haut niveau pour la première session de l'année 2013. La commission s'est réunie le 16 mai dernier, a retenu 18 dossiers et je vous propose de valider les propositions qui ont été formulées par la commission pour un montant total de 11 100 euros.

Le deuxième point concerne l'attribution de subventions à l'association sportive du lycée Jacques Prévert dont une équipe a été sélectionnée pour les championnats de France de badminton qui ont eu lieu en avril dernier. Afin de ne pas pénaliser le budget de l'association sportive, nous proposons de leur attribuer une subvention de 700 euros.

Enfin, le troisième point concerne l'Association des quais de Boulogne-Billancourt (AQBB) qui organise prochainement la « Fête des quais ». Dans ce cadre, nous vous proposons de lui

attribuer une subvention de 4 000 euros pour la soutenir dans la mise en place de cette opération.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance aurait aimé savoir si les joueurs de badminton du lycée Jacques Prévert étaient issus du collège Jean Renoir, ce qui aurait illustré une continuité d'activité entre les deux établissements et l'intérêt de la formation qui est dispensée. Il est répondu que cinq des six lycéens concernés ont effectivement suivi leur scolarité au collège Jean Renoir.

Le groupe @lternance a également souhaité avoir des informations complémentaires sur l'Association des quais de Boulogne-Billancourt. Il a été précisé qu'il s'agissait d'une association récente qui regroupe environ 60 adhérents parmi les 80 péniches existantes.

Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de question. Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans.

Mme Nathalie BILLARD, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Avant de démarrer une vie professionnelle, certains jeunes souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif. Pour les aider dans leur démarche, la Ville a créé en 1998 les Bourses de l'initiative. Je vous propose de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière au titre de l'année 2013.

24 jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans ont pris contact avec le Bureau information jeunesse. Pour cette nouvelle édition des Bourses de l'initiative, 16 dossiers de candidatures ont été reçus, dont 14 dossiers finalisés et présentés devant la commission d'attribution qui s'est réunie le 23 avril dernier.

Je vous rappelle les critères qui sont :

- les participants doivent être Boulonnais et être âgés de 16 ans à 23 ans maximum,
- le projet doit avoir un caractère humanitaire, social, culturel ou sportif,
- le projet doit être viable sur les plans de la sécurité et du financement,
- le montage financier des projets doit inclure un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées par les jeunes pour collecter des fonds durant l'année passée.

Après examen des dossiers et audition des candidats, la commission d'attribution a décidé de retenir 10 projets ; vous les trouverez dans le tableau. Je vous propose donc d'approuver le choix du jury, qui permettra à 22 jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 5 550 euros.

Mme BELLIARD

Je vous remercie. Je reprends la présidence quelques instants, le Maire ayant dû s'absenter.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

Mme BELLIARD

Bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Patrimoine privé - 121, rue de Bellevue - Vente amiable d'un emplacement de parking

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à une vente d'un emplacement de parking qui est localisée dans la ZAC dite Couchot, au 121, rue de Bellevue. Cet emplacement fait partie d'un certain nombre d'emplacements qui avaient été acquis il y a maintenant 20 ans pour réaliser précisément cette opération Couchot. La vente est fixée à un montant de 22 000 euros.

Après estimation des Domaines, une personne s'est portée acquéreuse. Il s'agit donc d'autoriser cette vente, d'autoriser le Maire à passer cette vente.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Il a été précisé que le lot auquel appartient le parking a fait l'objet d'une publicité concernant sa vente. Un premier achat, d'ailleurs, a déjà été signé en mars 2012. D'autres propositions ont été reçues par la Ville mais elles n'ont pas pu être acceptées car elles étaient établies en dessous du prix estimé par France Domaine.

L'élue non inscrite suggère qu'une nouvelle publicité soit effectuée pour en informer les résidents du quartier. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme BELLIARD

Très bien. Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je soumetts donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte six points. Premièrement et traditionnellement, nous vous soumettons l'actualisation du tableau des effectifs. 46 postes budgétaires sont concernés dont vous avez le détail en annexe.

Deuxièmement, elle évoque le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Il s'agit :

- du référent qualité auprès des établissements d'accueil de la petite enfance ne relevant pas de la gestion municipale directe et qui aura notamment pour missions de s'occuper des relations avec les établissements partenaires et de participer à la gestion des projets portés par la Direction de la famille concernant le secteur petite enfance ;

- et d'autre part, d'un chargé d'études urbanisme et juridique rattaché à la Direction de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement durable et de la gestion du domaine public, et qui s'occupera, entre autres, du suivi de l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) ; de la coordination juridique des projets et études de la Ville ; et du suivi de la concertation, de la communication autour des projets et des marchés publics.

Troisièmement, nous avons voté une première fois en octobre 2012 la mise à disposition de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt, d'un agent à hauteur de 50 % de son temps de travail, puis en février 2013 pour 30 % de son temps de travail. Il vous est proposé aujourd'hui de passer à 20 % du temps de travail et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Quatrièmement, nous vous soumettons la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par nécessité absolue de service ou utilité de service ou mis à disposition par convention d'occupation précaire

avec astreinte bénéficiant d'un logement de fonction. Le Conseil municipal a approuvé, lors de notre séance du 18 octobre 2012, l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, au chef des établissements suivants :

- l'Hôtel de ville ;
- l'Espace Landowski ;
- le marché de Billancourt ;
- le marché Escudier.

L'Hôtel de ville et l'Espace Landowski étant à l'époque sous la responsabilité du même agent.

Nous avons également approuvé lors de notre séance du 5 juillet 2012 la mise à disposition d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte à un agent entrant dans le dispositif du Plan sécurité de la ville en qualité de coordinateur administratif. Il y a désormais un chef d'établissement pour l'Espace Landowski et un chef d'établissement pour l'Hôtel de Ville, cette dernière fonction étant confiée à l'ancienne bénéficiaire de la convention précaire qui se voit attribuer le même logement mais par nécessité absolue de service.

Il vous est proposé, par ailleurs, d'attribuer deux logements par conventions d'occupation précaire et d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions, d'une part, à la nouvelle directrice de la crèche de l'ancienne Mairie, le logement dont disposait l'ancienne directrice qui est partie en retraite ne convenant pas à la situation familiale de la nouvelle directrice, et, d'autre part, à la directrice de la crèche Niox-Château, en raison des travaux qui sont à effectuer dans l'établissement. Elle ne peut donc pas rester dans son logement pendant la durée des travaux.

Cinquièmement, il vous est demandé de donner un avis favorable sur le taux de l'indemnité représentative de logement allouée pour l'année 2012 aux instituteurs non logés exerçant dans les écoles élémentaires publiques de la Ville qui n'ont pas intégré le corps des professeurs des écoles.

Ce taux est fixé à 216,50 euros par mois. Il est fixé par le Préfet des Hauts-de-Seine qui consulte les Conseils municipaux du département, et à Boulogne-Billancourt, cinq instituteurs sont concernés.

Le sixième et dernier point concerne l'extension des nouveaux tarifs du restaurant du personnel municipal. Il vous est proposé de faire bénéficier du tarif 1 les stagiaires-écoles non indemnisés ainsi que les personnes effectuant des stages-écoles indemnisés par la Ville ou tout agent travaillant pour la Ville, par exemple sur des emplois aidés ou en apprentissage, mais dont l'indemnisation ou la rémunération aurait pour référence un montant inférieur à celui correspondant aux premiers échelons des premiers grades des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a posé la question de savoir qui remplissait

aujourd'hui les fonctions de chargé d'études en urbanisme et juridique. Il a été répondu que le poste était précédemment occupé par un agent contractuel qui avait démissionné. Un nouveau profil de poste plus complet a fait l'objet d'un appel à candidatures en interne, sans résultat. Il est donc aujourd'hui ouvert au recrutement d'un contractuel.

Le groupe @lternance a, par ailleurs, demandé des précisions sur le pourcentage de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de l'office de tourisme de Boulogne-Billancourt. Il a été indiqué qu'il s'agissait d'une diminution de 30 à 20 % du temps de travail de l'intéressé, ce qui ramène donc à un jour par semaine son temps de mise à disposition.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et Alternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

Mme BELLIARD

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je soumetts au vote cette délibération des ressources humaines. Pardon, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Concernant ce vote, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et Monsieur BAROLI voteront contre les points 2 et 3 et voteront pour les autres points de la délibération.

Mme BELLIARD

Articles 2 et 3, très bien. Et avis favorable des membres du Conseil municipal. Je vous remercie.

La délibération n° 14 est approuvée à la majorité.

Vote par article :

Article 1 : approuvé à l'unanimité

Pour : 55

Articles 2 et 3 : approuvés à la majorité

Pour : 45

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

Articles 4, 5 et 6 : approuvés à l'unanimité

Pour : 55

15. Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France et la Ville de Boulogne-Billancourt en faveur du développement du commerce

Mme Anne-Charlotte LORBER, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit du partenariat entre la chambre de Commerce et d'Industrie et la Ville. Il a été initialement approuvé le 17 novembre 2011. Il vous est demandé de le reconduire moyennant une participation de la Ville de 10 050 euros TTC, correspondant aux 15 heures de travail de la CCI, ainsi qu'une participation de 6 650 euros HT, soit 7 953 euros TTC, au titre des 35 diagnostics d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ceci est présenté dans le FISAC pour un remboursement à hauteur de 50 % des sommes engagées.

Il m'a été demandé en Commission un bilan des actions passées. Il y a eu quatre comités de pilotage entre la Ville et la CCI, des comités opérationnels bimensuels et des rencontres entre managers des différentes villes. Il y a eu aussi deux réunions publiques, dont une réunion de présentation aux commerçants et artisans des résultats de la concertation et de la synthèse de l'étude. Lors de cette concertation, les commerçants et les artisans se sont accordés sur les actions à mener dans le cadre du FISAC. Quant à l'étude, elle a permis d'analyser l'équipement commercial de la Ville et de dresser une photographie de l'environnement sociodémographique. Une autre réunion a eu lieu, intitulée « Autour du commerce », traitant de la sécurité des commerçants, ainsi qu'une présentation du FISAC. A cela s'ajoute la mise en place de l'outil « Villacité » qui permet de localiser sur la Ville les cellules commerciales, leur activité, leur vacance.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir s'il est envisagé la mise en place d'une interface entre le portail Internet évoqué et les commerçants de proximité bouloonnais afin de développer des ventes en ligne avec, par exemple, un point unique de retrait des achats et ainsi pouvoir concurrencer les supermarchés.

Il est rappelé que les deux principales associations de commerçants de la Ville disposent chacune d'un site Internet visant principalement à promouvoir les activités de leurs membres. L'action n° 9 du FISAC prévoit des interventions pour rendre ces pages plus attractives et interactives. Une application Smartphone permettant la géolocalisation est également envisagée. Le respect de la réglementation relative au commerce électronique sera bien évidemment observé dans ce contexte.

Par ailleurs, le groupe @lternance souhaite savoir si la Ville est toujours titulaire du label du commerce équitable. Il est précisé que les démarches appropriées pour le renouveler sont en cours. Elles concernent le développement des achats équitables dans le

cadre de la commande publique, la valorisation de la démarche auprès des différents acteurs économiques du territoire et la sensibilisation du public sur les enjeux de ce commerce.

Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Madame LORBER a répondu aux attentes exprimées en Commission des finances. Cette commission avait émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme BELLIARD

Merci. Compte tenu des précisions apportées, y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. TISSEYRE

Je souhaiterais simplement obtenir des compléments d'information. Clairement, cela veut dire qu'on est en phase de renouvellement. Donc actuellement, on ne l'a pas.

Mme LORBER

(Hors micro - Inaudible)

M. TISSEYRE

D'accord.

Mme LORBER : C'est arrivé en fait à échéance et là, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Mme BELLIARD

Vous parlez bien du label commerce équitable ?

Mme LORBER

(Hors micro - Inaudible)

Mme BELLIARD

Tout à fait. Donc la réponse est claire : nous l'avions et nous sommes en cours de renouvellement. Pas d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. Fabrication et livraison de repas à destination des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite - Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure et signer le marché correspondant

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le portage de repas au domicile des seniors et des personnes à mobilité réduite est un service favorisant le maintien à domicile. A Boulogne-Billancourt, cette prestation est gérée dans le cadre d'un marché passé entre la Ville et le groupe Elior. Elle consiste en la livraison, en liaison froide, de repas complets. Cette prestation permet aussi d'assurer une veille sociale. En effet, toute difficulté constatée par le livreur chez un bénéficiaire fait l'objet d'un signalement auprès du CLIC (le Centre local d'information et de coordination gérontologique) qui recherche alors des solutions adaptées.

En 2012, 50 684 repas ont été livrés pour un montant de 514 000 €. HT. L'actuel marché prenant fin le 30 novembre 2013, il convient de lancer une nouvelle consultation conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics, en raison de la nature des prestations à exécuter.

Les montants susceptibles d'être commandés chaque année sont estimés entre 200 000 euros minimum et 800 000 euros maximum.

Aussi, je vous propose d'autoriser le Maire à passer et à signer le marché correspondant qui sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable à échéance par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances à l'unanimité, et d'ailleurs, il a été précisé en commission qu'après enquête auprès des usagers, le changement de délégataire a permis une amélioration de la qualité des repas servis. La Commission a d'ailleurs constaté que le nombre de bénéficiaires n'augmente pas alors que la population est vieillissante, sans doute à cause du fait de la concurrence de solutions privées alternatives.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Accueil de jour pour les personnes sans abri - Convention tripartite conclue entre la ville de Boulogne-Billancourt, le CCAS et l'association « Le Rameau » - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'accueil en journée des personnes sans abri contribue fortement à la prise en charge et l'accompagnement des personnes en errance. Il permet de créer et développer des liens pour notamment amener ces personnes vers des structures d'hébergement. Le travail mené par le CCAS sur la grande précarité à travers une analyse précise des besoins sociaux des sans-abris, avec l'active collaboration du tissu associatif, a permis de déterminer les besoins à couvrir. Dans ce cadre, trois réponses sont apportées par l'association « Le Rameau » avec le soutien de la Ville et du CCAS :

- offrir des repas chauds chaque jeudi aux personnes sans abri, repas préparés et offerts par la Ville, le complément nécessaire étant confectionné par les bénévoles ;
- permettre aux personnes accueillies de rencontrer un travailleur social du CCAS en charge de la grande précarité ;
- enfin, assurer à ces personnes en grande précarité des douches et des sanitaires dignes, ces installations n'étant pas en nombre suffisant au sein des accueils existants à Boulogne-Billancourt.

Ces actions ont été formalisées dans le cadre d'une convention passée entre la Ville, le CCAS et l'association « Le Rameau » en 2009. C'est pourquoi, cette convention étant arrivée à expiration, il vous est proposé de la renouveler, montrant ainsi l'importance que la Ville et son CCAS apportent au soutien des personnes sans abri. Nous passons de 20 à 30 repas par session.

M. BAGUET

Est-ce un maximum ?

M. SEBBAG

Oui.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le nombre de repas fixé à un maximum de 30, alors que jusqu'à 50 personnes peuvent être accueillies le jeudi. Il a été précisé que les personnes présentes ne déjeunaient pas obligatoirement sur place et qu'en fixant le nombre de repas à un maximum de 30, tous les bénéficiaires le souhaitant pourront déjeuner. Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Sur cette convention avec « Le Rameau », y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Musées municipaux - Conventions de partenariat médias dans le cadre des expositions 'Studio Beineix' et 'Tourbillonnante Joséphine Baker' - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer lesdites conventions.

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le musée des Années Trente présente depuis le 4 avril 2013 et ce jusqu'au 29 septembre 2013 une exposition originale intitulée « Studio Beineix », qui réunit les multiples visages de ce réalisateur de renom qui a marqué son époque. Le musée présentera également, à compter du mois de novembre 2013 et jusqu'au mois de mars 2014, une exposition dédiée à l'artiste Joséphine BAKER. Cet événement exceptionnel bénéficie du label « Exposition d'intérêt national » du Ministère de la culture et de la communication.

Dans ce cadre, le musée des Années Trente s'est rapproché de différents médias afin de mettre en place des partenariats autour de ces deux expositions. Ainsi, quatre coopérations ont pu être négociées avec les journaux Métro, A Nous Paris, Beaux-arts magazine, et avec Radio Nova.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer avec Métro, A nous Paris, Beaux-Arts magazine et Radio Nova, les conventions de partenariat qui les concernent. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Vote identique en commission des finances.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Je mets aux voix

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

19. Ville d'art et d'histoire- Convention avec l'association des Sites Le Corbusier - Autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Depuis 2008, la Ville, au regard de son patrimoine corbuséen et en partenariat avec l'État, la Fondation Le Corbusier et 17 collectivités territoriales françaises et étrangères, s'est engagée dans une démarche de reconnaissance internationale de l'œuvre de LE CORBUSIER auprès de l'UNESCO. En 2011, la présentation du

dossier, bien que complété des pièces demandées par l'UNESCO, a été différée.

Après consultation et approbation de tous les partenaires, il a été décidé que l'association des sites Le Corbusier serait chargée de porter une nouvelle candidature, en collaboration avec l'Etat et la Fondation Le Corbusier. Parallèlement, il a été convenu que l'association des sites Le Corbusier entreprendra la constitution d'un dossier de candidature auprès du Conseil de l'Europe pour un itinéraire culturel européen « Le Corbusier ».

Aussi, il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association des sites Le Corbusier. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le fait de savoir si cela n'avait pas déjà été envisagé l'année dernière. Il a été précisé que la candidature déposée auprès de l'UNESCO en 2012 avait été ajournée. Cette convention prévue pour 4 ans va permettre de préparer une nouvelle campagne de candidature. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA

L'élue non inscrite a affirmé son soutien à la démarche entreprise par la Ville. Elle a indiqué qu'une des difficultés rencontrées par le dossier était sans doute l'étendue géographique de l'œuvre de LE CORBUSIER au regard des critères de sélection de l'UNESCO. La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. FOURCADE

Oui, à titre personnel, et je demande pardon à Madame de BEAUVAL, je ne partage pas du tout l'admiration globale pour Monsieur LE CORBUSIER et je m'abstiendrai donc sur cette délibération, mais je précise que c'est à titre personnel.

M. FOURNIER

A titre personnel également, et pour être cohérent avec moi-même et certaines actions que j'ai pu entreprendre par le passé, je voterai pour.

M. BAGUET

Monsieur FOURNIER était effectivement à l'origine de cette démarche. C'est pour ça que je le précise. Donc y a-t-il d'autres

demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à la majorité.

Pour : 53

Abstention : 2 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS)

20. Culture - Cinéma art et essai de l'espace Landowski - Délégation de service public - Approbation du principe de recourir à une délégation de service public. Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La salle de cinéma de l'espace Landowski est exploitée en délégation de service public par la société Cinevox depuis le 1^{er} juillet 2009. Le contrat prendra fin au 30 juin 2014. Ce cinéma mono-écran a une capacité de 154 fauteuils.

Par la présente délibération, et après consultation de la Commission consultative des services publics locaux du 22 mai 2013, et du Comité technique paritaire réuni le 23 mai 2013, il vous est demandé de vous prononcer sur le maintien du principe de délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Le cinéma Landowski est ouvert tous les jours de l'année, sauf 6 semaines durant les mois d'été. Il propose au public entre 21 et 25 séances par semaine, sans compter les séances scolaires, soit au minimum trois séances par jour. En 2011, Cinevox a programmé 124 films répartis sur 1 243 séances et sur 46 semaines. La fréquentation s'établit à 48 326 spectateurs en 2012. Pour mémoire, la fréquentation de la première année d'exploitation en 2004 était de 23 288 spectateurs. On a plus que doublé le nombre de spectateurs.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de renouvellement de cette délégation, sur la base des orientations et exigences définies par le rapport annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante. Je vous remercie.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance, qui a souligné la qualité de la programmation de ce cinéma et témoigné de sa satisfaction du passage de films en VO, s'inquiète de savoir si le prestataire actuel, la société Cinevox, sera reconduit. Il a été répondu que cette délibération avait pour objet de lancer une nouvelle consultation pour sélectionner le titulaire de la délégation de service public lorsque la délégation actuellement en cours arrivera à son échéance. Au-delà des très bons résultats de fréquentation enregistrés, un souhait a été formulé, par ailleurs, d'augmenter la communication en faveur de ce cinéma, réel atout pour la Ville.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances à l'unanimité qui, d'ailleurs, dans son ensemble, a exprimé sa satisfaction quant à l'actuel délégué.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. FOURCADE

Je tiens simplement à dire que nous sommes très heureux des résultats obtenus par l'actuel délégué et que la procédure de délégation de service public s'impose. Mais nous souhaitons que, s'il ne se représente pas, on trouve quelqu'un d'aussi capable, pour maintenir le dynamisme de l'activité cinématographique d'art et d'essai.

M. BAGUET

Vous avez raison. J'ai les chiffres. Monsieur FUSINA, excusez-moi. Je peux vous donner les chiffres depuis 2005.

M. FUSINA

Je crois que les chiffres sont très bons. Simplement, je rejoins les constats de Jean-Pierre FOURCADE, mais je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à l'idée d'activer la notion de festival. La Ville pourrait créer un festival sur un sujet précis traité par le cinéma ou un acteur. Je crois qu'il faudrait passer un petit peu à la vitesse supérieure. Ça a commencé mais je crois qu'il faudrait un petit peu amplifier cette initiative.

M. BAGUET

Oui, Monsieur FUSINA, il faut savoir que la société Cinevox et le gérant actuel font quand même beaucoup. Ils participent à la Semaine nationale des succès annuels de Télérama. Ils organisent déjà des festivals sur des thèmes. Pendant une semaine, ils conservent un seul et même sujet. Ils s'associent régulièrement aux initiatives de la Ville. Par exemple, quand on a organisé l'exposition sur Brigitte BARDOT, le cinéma avait participé et avait projeté des films de Brigitte BARDOT. Il est vraiment très ouvert à toutes les propositions et il est toujours partant. C'est assez formidable. D'ailleurs, je vais vous donner les chiffres des entrées année par année :

- 22 000 en 2005 ;
- 27 000 en 2006 ;
- 29 000 en 2007 ;
- 36 000 en 2008 ;
- 39 000 en 2009 ;
- 41 000 en 2010 ;

- 46 000 en 2011 ;
- 48 000 en 2012.

Chaque année, la fréquentation a progressé depuis 2005 ; de 21 925 entrées à 48 300 en quelque 7 ans. Cela prouve que la qualité de la programmation, comme ça a été souligné par les uns et les autres. Le dynamisme de la société Cinevox est vraiment reconnu et ressenti par les Boulonnais, parce que c'est très essentiellement, d'ailleurs, du public boulonnais qui fréquente le cinéma. J'ai moi-même voulu y aller deux fois dernièrement et c'était complet à chaque fois. Je n'ai pas pu y aller. J'ai fait la queue pour rien. Mais ça arrive. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Installation et maintenance de défibrillateurs sur le territoire de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer une convention tripartite entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Société JCDecaux France.

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Je profite de cette délibération sur les défibrillateurs pour faire un petit point rapide. J'ai demandé aux services qui, très gentiment, ont réalisé deux petites cartes, parce qu'on parle beaucoup des défibrillateurs mais on ne sait pas toujours très bien où ils sont. Je voulais simplement vous montrer quand même deux petites cartes très rapidement. La première montre l'implantation des défibrillateurs standards dans les différents établissements de la Ville (gymnases, établissements municipaux et autres). Il y en a aussi dans la voiture de la police.

L'objet de la délibération présente porte sur les défibrillateurs MUPI. Comme vous le savez, cette politique d'implantation des défibrillateurs remonte à il y a plusieurs années. Elle a subi un coup d'accélération récemment, parce qu'il s'agit d'un problème de santé publique et la ville de Boulogne-Billancourt a été la première en France à mettre en place les défibrillateurs de rue. Vous voyez ici sur le petit rectangle les trois défibrillateurs qui ont été installés autour de la Mairie.

Comme il a fallu organiser juridiquement l'existence de ce type de défibrillateur, le processus a subi un petit coup d'arrêt, et la délibération actuelle est destinée à permettre d'officialiser la mise en place de sept autres défibrillateurs de rue que vous voyez en jaune. Ce sont les défibrillateurs qui iront dans les MUPI.

Je vous rappelle qu'actuellement, on considère que pour une ville comme Boulogne-Billancourt de plus de 30 000 habitants, il en faudrait 70. On est arrivé à 37 en fin d'année, grâce à la délibération que vous allez voter aujourd'hui pour réimplanter 7 MUPI supplémentaires.

Cette délibération a pour objet de vous demander d'autoriser le Maire à signer cette convention entre la société JCDecaux, la

société DOC SA qui s'occupe de gérer les défibrillateurs dans les MUPI et la ville de Boulogne-Billancourt.

(Applaudissements)

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ont posé des questions sur la localisation des sept défibrillateurs supplémentaires. Il a été précisé que les projets d'implantation doivent tenir compte de réelles contraintes techniques d'installation. L'importance de la communication et de la formation a aussi été évoquée.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question sur les défibrillateurs. Donc je mets aux voix.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - Convention de partenariat conclue entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'association 'La Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine' - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention.

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Et voilà l'Espace santé jeunes qui revient. Je serai bref. Dans l'Espace santé jeunes, nous avons évidemment une problématique sur certains jeunes et nous avons fait appel depuis plusieurs années à la Maison des adolescents du 92, qui est une grosse association qui travaille dans le 92 et qui travaille avec l'Espace santé jeunes pour intervenir sur différentes problématiques. En réalité, cette délibération doit permettre d'officialiser ce partenariat que nous poursuivons évidemment avec la Maison des adolescents.

Mme Sylvia BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Mme BAUCHE

Mon cher collègue, j'aurais voulu savoir comment les adolescents étaient contactés avant d'être emmenés à la Maison. Est-ce dans le milieu scolaire ou est-ce dans la rue ? Est-ce que c'est en soirée ?

M. MORAND

Ils ne sont pas contactés. C'est eux qui viennent en général à l'Espace santé jeunes ou par le biais de leurs établissements poser des questions et, à ce moment-là, on les met en rapport, dans le cadre de la Maison des adolescents, avec le professionnel concerné car ils ont évidemment tout un panel de professionnels différents pour répondre aux différentes problématiques et donc, à ce moment-là, on organise la mise en place d'un rendez-vous avec le professionnel concerné par le problème évoqué par la personne.

Mme BAUCHE

Quel est le public concerné ? Adolescent, c'est un grand.

M. MORAND

Ils ont entre 12 et 17 ans généralement.

Mme BAUCHE

Donc si on constate qu'un adolescent a quelques problèmes, on peut lui suggérer ou on peut le mettre entre les mains de quelqu'un. Il est difficile de faire seul la démarche d'y aller.

M. MORAND

En réalité, lui, il fait une démarche...

M. BAGUET

Peut-être pouvez-vous en discuter après la séance. Nous allons peut-être libérer nos collègues. C'est un sujet passionnant mais, Monsieur MORAND, je vous invite à recevoir Madame BAUCHE pour répondre à toutes ses questions. Je vais mettre aux voix la délibération.

La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.

Merci pour notre séance.

Je voudrais remercier un citoyen bouloonnais, Philippe BLANC, qui s'est appliqué à filmer notre conseil municipal depuis le départ. Je vous vois avec le bras en l'air depuis le début. Bravo ! (Applaudissements) Je ne sais pas ce que vous ferez de vos images, mais si vous les rendez publiques, ça règlera le problème des comptes de campagne ou des problèmes juridiques.

En tout cas, merci de votre patience et de votre abnégation, et j'espère que vous n'avez pas trop mal au bras. Bonne soirée à toutes, et je vous rappelle les nombreuses fêtes qui auront lieu ce week-end : la Fête des voisins vendredi et la Fête des Pouillon samedi. La Fête des cigales aura lieu dimanche. J'espère qu'il fera beau surtout pour tous les organisateurs de ces fêtes.

La séance est levée à 21h38.